

Rapport Annuel 2020

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT



Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

Sommaire

Préambule	
Partie I. Le contexte	3
1. Historique et périmètre du syndicat	3
2. Les missions	4
Partie II. Les moyens du SIVOM	4
1. Les équipes exploitation et travaux.....	4
A. Le service Exploitation réseau d'assainissement.....	4
B. Le service patrimoine station d'épuration.....	4
C. Le bureau d'études	5
2. Les moyens techniques.....	5
A. Le dispositif existant.....	5
1) Le traitement des eaux usées	5
2) La gestion des réseaux d'assainissement	6
3) Les travaux d'assainissement.....	6
4) L'assainissement non collectif	6
5) Les autres missions d'assainissement.....	6
B. Les résultats quantitatifs.....	8
1) Le traitement des eaux usées	8
2) La gestion des réseaux d'assainissement	15
3) Les services d'assainissement non collectif.....	19
4) Les autres missions d'assainissement.....	21
5) Les travaux et l'exploitation 2020	26
Partie III. La tarification de l'assainissement et les recettes du service	29
1. Le service de l'assainissement collectif	29
2. Le service de l'assainissement non collectif	31
Partie IV. Les indicateurs de performances	32
Partie V. Les projets pour l'année 2020.....	35
Annexes et note d'information de l'AERM Rhin Meuse.....	36

Préambule

En application de l'article 73 de la loi n°95-101 du 02 février 1995 (loi sur le renforcement de la protection de l'environnement et sur l'information des usagers des services publics de l'eau potable et de l'assainissement) et conformément aux articles L.2224-1 et L.2224-5 et D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SIVOM présente au Comité Syndical le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Ce rapport répond aux prescriptions du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article 3 du décret susvisé, le comité syndical et le conseil municipal de chaque commune membre bénéficiant du service de l'assainissement est destinataire du rapport. Celui-ci sera accompagné du rapport annuel du délégataire pour les réseaux de collecte et de transport par la société Suez et du rapport annuel pour l'exploitation des stations d'épuration des eaux usées de la société VEOLIA. Dans un délai de quinze jours, à compter de sa présentation à l'assemblée délibérante, ce rapport sera mis à la disposition du public dans les locaux du SIVOM.

Il a paru intéressant de rappeler les conditions dans lesquelles ce service public est exercé (I) avant d'en procéder à l'analyse des moyens techniques (II) puis d'examiner l'évolution de son coût et des recettes(III), suivi des indicateurs de performance (IV). Une dernière partie sera consacrée aux projets pour l'année à venir (V). Enfin une série d'annexes complète le document.

Partie I. LE CONTEXTE

1. Historique et périmètre du syndicat

Confronté à la nécessité de résoudre les problèmes liés au traitement des déchets et des eaux usées, 12 communes de l'agglomération Mulhousienne ont créé le 16 mai 1968 un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM).

Au 1^{er} janvier 2020, le périmètre du SIVOM, en ce qui concerne la compétence assainissement, couvre le territoire suivant selon statuts :

Berrwiller, Bollwiller, Brunstatt-Didenheim, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-Le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim, et le Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (SMABVD).

Transformé le 1^{er} janvier 1993 en syndicat à la carte, le SIVOM autorise ses membres à n'adhérer que pour les missions qui les intéressent et jouit ainsi d'une grande souplesse d'intervention dans des domaines très variés.

Monsieur Francis HILLMEYER, préside le syndicat depuis le 22 septembre 2020.

2. Les missions

Les missions du SIVOM ont un caractère optionnel, ce qui explique que le nombre de membres concernés soit variable pour chacune d'entre elles.

A. Le traitement des eaux usées

Cette mission concerne les communes de Berrwiller, Bollwiller, Brunstatt-Didenheim, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-Le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim et le Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller soit 25 adhérents représentant une population de 253 277 habitants (recensement janvier 2020).

B. La collecte et le transport des eaux usées et des eaux pluviales

Cette mission concerne les communes ci-dessus citées sauf le Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller soit 24 adhérents représentant une population de 243 588 habitants (recensement janvier 2020).

C. L'assainissement non collectif

Cette mission concerne les communes adhérentes de la mission collecte et transport des eaux usées et des eaux pluviales.

Les autres missions du SIVOM sont les suivantes :

- Le traitement des résidus urbains
- La collecte sélective des déchets
- La réalisation d'un réseau intercommunal de déchetteries

Partie II. LES MOYENS

1. Les équipes exploitation et travaux

A. Le service Exploitation réseau d'assainissement

L'exploitation des ouvrages, équipements de collecte, de transport, de relevage, de stockage et de traitement des eaux usées, et de suivi des systèmes d'assainissement non collectif est assurée par une équipe de 8 personnes :

- 1 ingénieur responsable de service
- 5 techniciens
- 2 adjoints administratifs

B. Le service patrimoine station d'épuration

- 1 ingénieur responsable de service

C. Le bureau d'études

Les travaux d'assainissement sont organisés et mis en œuvre au sein du bureau d'études regroupant 5 personnes :

- 1 ingénieur responsable de service
- 4 techniciens

2. Moyens techniques

A. Le dispositif existant

1. Le traitement des eaux usées

Les eaux usées sont traitées par plusieurs stations d'épuration et par une lagune. Depuis 2010 les stations d'épuration des eaux usées sont exploitées par la société VEOLIA EAU. La lagune à BERRWILLER est gérée en régie et en partenariat avec la commune d'implantation.

a. La station à SAUSHEIM

Elle traite les eaux usées des communes de Brunstatt-Didenheim, Lutterbach, Morschwiller-Le-Bas, Mulhouse, Reiningue, Zillisheim, Illzach, Eschentzwiller, Flaxlanden, Riedisheim, Zillisheim, Zimmersheim, Habsheim, Rixheim, Sausheim et du Syndicat Mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller.

b. La station à RUELISHEIM

Elle traite les eaux usées des communes de Ruelisheim, Kingersheim, Wittenheim et une partie des eaux usées de Richwiller. Elle traite également celles de Baldersheim et de Battenheim, communes clientes du SIVOM.

c. La station à FELDKIRCH

Elle traite les eaux usées de Bollwiller et de Feldkirch.

d. La station à PULVERSHEIM

Elle traite les eaux usées de la commune.

e. La lagune de BERRWILLER

Elle traite les eaux usées de la commune.

f. La station à WITTELSHEIM

Elle traite les eaux usées de Wittelsheim, Staffelfelden et d'une partie de Richwiller. La gestion a été confiée par le syndicat WISTARI à la société SUEZ.

2. La gestion des réseaux d'assainissement

La gestion des réseaux d'assainissement est une compétence exercée par le SIVOM. Elle fait l'objet selon la commune concernée d'un contrat d'affermage et de contrats de prestations de service à court terme.

a. La gestion par un contrat d'affermage

L'exploitation est assurée par Suez pour les réseaux des communes suivantes : Brunstatt-Didenheim, Lutterbach, Morschwiller-Le-Bas, Mulhouse, Reiningue, Zillisheim, Illzach, Eschentzwiller, Flaxlanden, Pfastatt, Riedisheim, Zimmersheim, Habsheim, Rixheim, Sausheim.

b. La gestion par le SIVOM

Le SIVOM passe des contrats d'entretien selon un programme annuel au vu des besoins. Cette gestion concerne les communes de Berrwiller, Kingersheim, Richwiller, Staffelfelden, Ruelisheim, Bollwiller, Feldkirch, Pulversheim, Wittenheim, Baldersheim et Battenheim.

Un programme annuel d'entretien est élaboré par le SIVOM et les travaux sont confiés à des prestataires. Des interventions ponctuelles sont réalisées selon l'urgence de la demande (sécurité, bon fonctionnement...).

Pour instruire les demandes des particuliers et des collectivités, le SIVOM collecte les éléments de réponses en interne, auprès de ses partenaires et des autorités à même d'y répondre. Cette collecte se matérialise par des documents navette formalisés appelés : demandes d'enquêtes (enquêtes diverses), d'interventions (curage) ou de raccordabilité (branchement, réseaux).

3. Les travaux d'assainissement

Le SIVOM réalise un programme de travaux sur les ouvrages d'assainissement. Il s'agit de travaux :

- de renouvellement des équipements existants,
- de renforcement hydraulique (collecteurs, bassins d'orage...),
- d'extension de réseaux existants,
- de création de bassins de rétention des eaux de ruissellement.

Le Bureau d'Etudes réalise des opérations de maîtrise d'œuvre.

4. L'assainissement non collectif

Le SIVOM gère le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) en régie.

5. Les autres missions d'assainissement

Le SIVOM assure également des missions annexes pour garantir le meilleur service rendu aux usagers et aux collectivités membres.

a. La gestion des accessoires de voirie

Le SIVOM dispose d'accessoires de voirie (tampons de regard de visite, grilles de tabourets siphons) stockés au siège de Suez à ILLZACH. Ces matériels sont utilisés lors de chantiers du SIVOM. Ils sont également mis gratuitement à la disposition des communes-membres pour leurs opérations de voirie (renouvellement ou 1ère installation).

b. Le contrôle du maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement

On distingue les enquêtes dites notaires ou à la demande du propriétaire et les enquêtes à l'initiative du SIVOM ou de son exploitant des réseaux.

Enquête dite « notaire » ou à la demande du propriétaire : lors d'une transaction immobilière ou à la demande d'un propriétaire il appartient au notaire d'informer sur la situation du bien au regard des dispositions de l'assainissement. Celui-ci peut saisir le SIVOM qui réalise une enquête pour diagnostiquer les aspects suivants :

- pour les immeubles relevant de l'assainissement non collectif : l'enquête est obligatoire dans le cadre d'une vente ;
- pour les immeubles relevant de l'assainissement collectif : l'enquête contrôle le raccordement en direct, la destination des eaux pluviales, la situation des eaux usées assimilées domestiques ou non domestiques, la présence d'une ventilation hors toiture, la protection contre le reflux... Cette enquête ne porte en aucun cas sur la conformité des ouvrages au regard des prescriptions techniques pour la réalisation des raccordements au réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales.

Les enquêtes dites notaires ou à la demande d'un propriétaire sont soumises à une redevance particulière.

Enquête SIVOM : lors de travaux de voirie à l'initiative des communes ou selon nécessité de service le SIVOM réalise les enquêtes sur la conformité de la partie privée des branchements.

Les enquêtes à l'initiative du SIVOM ou de son exploitant ne sont pas soumises à facturation.

c. Le contrôle de la qualité d'exécution des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement

Le SIVOM instruit la partie assainissement des demandes de droit de sol tel que le permis de construire et prescrit des dispositions techniques notamment pour la partie privée du raccordement au réseau d'assainissement. Ces dispositions viennent en application de règlements multiples comme le règlement d'assainissement du SIVOM, le Plan de Zonage de la commune, le Plan d'occupation des sols ou le Plan local d'urbanisme.

La qualité d'exécution de la partie en domaine privé du branchement au réseau d'assainissement est contrôlée comme le prescrit l'article 1331-4 du Code de la santé Publique. Il s'agit d'une prestation soumise à une redevance particulière sous condition.

d. L'instruction des certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, demande de raccordement...

La réalisation d'un projet immobilier nécessite d'informer sur l'assainissement à mettre en œuvre par un demandeur. L'information passe par le Certificat d'Urbanisme, le Permis de Construire, de Lotir, la demande de raccordement... Dans le périmètre couvert par un fermier (SUEZ), ce dernier instruit la demande et le SIVOM en informe le demandeur. Pour les secteurs non couverts par un fermier, le service est rendu en régie.

e. Le suivi des rejets d'eaux usées autres que domestiques

Il existe deux catégories de producteurs d'eaux usées non domestiques : ceux qui sont dispensés de l'obligation d'autorisation préalable et ceux qui y sont soumis.

f. Le suivi des rejets d'eaux usées non domestiques

Le rejet des eaux usées non domestiques dans un réseau public est soumis à une autorisation préalable complétée éventuellement par une convention de traitement des effluents à une station d'épuration. L'autorisation prend la forme d'un arrêté qui porte sur l'activité, le volume et les charges rejetées, la redevance d'assainissement collectif applicable, les normes, les obligations...

Unités de productions soumises à une convention de traitement à la station d'épuration à SAUSHEIM : PEUGEOT à SAUSHEIM, PAPETERIES du RHIN, SARVAL à ILLZACH, DMC, CENTRE HOSPITALIER de MULHOUSE. La convention permet une participation financière au coût d'exploitation de la station d'épuration en tenant compte des volumes et des charges réellement rejetées sans passer par la redevance d'assainissement. Les intéressés restent soumis à la part réseaux de ladite redevance.

g. Le suivi des rejets d'eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques

Les producteurs d'eaux usées non domestiques non soumis à une autorisation de rejet sont identifiés par l'article R213-48-1 du Code de l'environnement et de l'annexe 1 de l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte. Il s'agit d'activités diverses telles que les laveries automatiques, les salons de coiffures, les producteurs de films, les agences de voyages etc.

Ces activités ont droit, sans autorisation spéciale de rejet, au raccordement au réseau public de collecte dans la limite des capacités de transport et d'épuration des installations existantes ou en cours de réalisation (article L1331-7-1 du Code de la santé publique).

h. Les études structurantes et les missions particulières

Il s'agit d'études à mettre en œuvre essentiellement en application de dispositions réglementaires comme :

- a) le plan de zonage d'assainissement (zone d'assainissement collectif, zone d'assainissement non collectif, points sensibles de rejets, dispositions en matière d'eaux pluviales...),
- b) l'unité de méthanisation des boues,
- c) la gestion dynamique des réseaux,
- d) la reconstruction d'un épaisseur à la STEP à SAUSHEIM.

Les missions particulières complètent les missions d'assainissement pour leur permettre d'être menées à terme comme :

- a) la procédure d'acquisition foncière par déclaration d'utilité publique pour la réalisation de bassins de rétention des eaux pluviales en amont des réseaux, les études techniques et financières (projet d'extensions de réseaux d'assainissement, bassins d'orage, renouvellement d'équipement, stations de relevage...).

B. Les résultats quantitatifs
1. Le traitement des eaux usées

STEP A SAUSHEIM 2020

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NGL	Pt
Charges en entrée (en tonne / an)	12 174,06	5 169,50	4 430,50	983,60	105,30
Concentrations en entrée (en mg/l)	653,50	277,50	237,80	52,80	5,70
Charges en sortie (en tonne / an)	514,30	59,40	103,70	126,50	6,90
Concentrations en sortie (en mg/l)	26,40	3,10	5,30	6,50	0,40
Rendements (en %)	95,10	98,50	97,20	84,60	91,70
Volume traité (m ³) Boues produites (tonne % siccité)	19 468 895 m ³ 20 332,80 T à 25,39 % de siccité Filière de valorisation : UIRI (17 155,50 T) + VANNECOURT (465,50 T) + ESCHAU (633,80 T) + REMIREMONT (42,3 T) + REMONCOURT (59,4 T) + MENARMONT (223,6 T) + ANGLEMONT (245,4T)				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant TTC en €
Coût total	10 452 690,17
dont exploitant	3 517 274,46
dont quote part Agence de l'eau 2018	89 517,42
dont traitement des boues	2 444 518,54
dont énergie électrique	958 290,08
dont quote part énergie électrique	55 467,34
dont taxe VNF	181 472,89
dont charges syndicales et annexes	377 085,28
dont avocats, météo, divers	98 465,59
dont renouvellement génie électromécanique	285 605,12
dont renouvellement génie civil	245 384,38
dont remboursement charges emprunt	1 000 000,00
dont amortissement	1 199 609,07
Recette Agence Eau (prime épuration)	939 989,00 €

NORMES DE REJET

	Temps Sec Q 91200m³/j et DBO5 20630kg/j	Temps de pluie vidange des bassins d'orage 91200<Q<136200m³/j ou 20630<DBO5<29630kg/j	Temps de pluie Fonctionnement dégradé 136200<Q<203400 m³/j ou 29630<DBO5<41830 kg/j
DBO5	25 mg/l et 90%	25 mg/l ou 90%	50 mg/l
DCO	100 mg/l et 75%	100 mg/l ou 75%	250 mg/l
MES	30 mg/l et 90	30 mg/l ou 90%	85 mg/l
NGL	10 mg/l et 70%	10 mg/l ou 70%	20 mg/l
Pt	1 mg/l et 80%	1 mg/l ou 80%	

STEP A RUELISHEIM 2020**ELEMENTS TECHNIQUES**

Eaux usées/an	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
Charges en entrée (en tonne / an)	1 558,10	621,20	766,60	147,60	16,80
Concentrations en entrée (en mg/l)	671,60	267,80	330,40	63,60	7,30
Charges en sortie (en tonne / an)	116,30	20,70	28,90	29,50	1,40
Concentrations en sortie (en mg/l)	43,70	7,80	10,90	11,10	0,50
Rendements (en %)	90,50	95,60	94,60	75,90	88,60
Volume traité (m ³)/an	2 659 573 m ³				
Boues produites (tonne % siccité)	3 653,20 T à 31,5 % de siccité Filière de valorisation : valorisation agricole SEDE				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant TTC en €
Coût total	1 519 702,23
dont coût fonctionnement	0,00
dont quote part Agence de l'eau 2018	292 435,95
dont coût investissement	292 435,95
dont renouvellement génie civil	102 809,17
dont amortissement	21 505,00
Recette Agence Eau (prime épuration)	0,00

NORMES DE REJET

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	30 mg/l
DCO	100 mg/l et 75%
DBO5	25 mg/l et 90%
NGL	15 mg/l et 75%
Pt	2 mg/l et 80%

STEP A FELDKIRCH 2020

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES
Charges en entrée (en tonne / an)	242,90	99 ,10	129,50
Concentrations en entrée (en mg/l)	339,60	138,70	181,10
Charges en sortie (en tonne / an)	37,00	7,00	15,90
Concentrations en sortie (en mg/l)	51,80	9,80	22,40
Rendements (en %)	77,70	89,30	74,20
Volume traité (m ³)	715 300 m ³		
Boues produites (Tonne % siccité)	3 270,70 T à 1,60 % de siccité Filière de valorisation : UIRU		

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant TTC en €
Coût total	181 363,71
dont coût fonctionnement	162 418,58
dont quote part Agence de l'eau 2017	0,00
dont coût investissement	5 253,13
dont renouvellement génie civil	0,00
dont amortissement	13 692,00
Recette Agence Eau (prime résultat 2020)	0,00

NORMES DE REJET

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	35 mg/l ou 90%
DCO	120 mg/l ou 75%
DBO5	25 mg/l ou 70%

STEP A PULVERSHEIM 2020

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NGL	Pt
Charges en entrée (en tonne / an)	143,40	58,60	50,20	17,20	1,80
Concentrations en entrée (en mg/l)	473,40	193,30	165,70	56,80	6,00
Charges en sortie (en tonne / an)	5,80	0,70	0,90	1,90	0,30
Concentrations en sortie (en mg/l)	18,80	2,20	2,90	6,10	0,90
Rendements (en %)	95,30	98,60	98,10	88,60	84,50
Volume traité (m ³)	311 293 m ³				
Boues produites (m ³ % siccité)	282,70 T à 18,9 % de siccité Filière de valorisation : UIRU				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant TTC en €
Coût total	305 068,57
dont coût fonctionnement	177 082,70
dont coût quote part Agence de l'eau 2017	1 302,09
dont coût investissement	7 760,78
dont renouvellement génie civil	0,00
dont amortissement	118 923,00
Recette Agence Eau (prime épuration)	7 273,00

NORMES DE REJET

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	30 mg/l ou 90%
DCO	90 mg/l ou 75%
DBO5	25 mg/l ou 70%
NGL	15 mg/l ou 70%

LAGUNE A BERRWILLER 2020

Eaux usées	DCO	DBO5	MES
Charges en entrée (en kg/j)	67,52	24,33	32,36
Concentration mg/l	742,90	267,70	356,10
Charges en sortie (en tonne)	10,00	0,52	2,42
Valeurs rejet			
concentration mg/l	110,10	5,80	26,60
rendements (en %)	84,70	96,60	91,10
Valeurs autorisation rejet			
Concentration mg/l	125,00	62,00	30,00
Volume traité estimé (m ³ /j)	93 177 m ³		
Boues produites (tonne en matière sèche)	0 T		

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant TTC en €
coût total	28 821,05
dont électricité	5 893,37
dont GER	5 329,88
dont frais exploitant commune	0,00
dont analyses	0,00
dont amortissement	15 025,00
Recette Agence Eau (prime épuration)	4 208,00

NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	30 mg/l
DCO	125 mg/l
DBO5	62 mg/l

STEP A WITTELSHEIM 2020

(WISTARI : WITTELSHEIM - STAFFELFELDEN - RICHWILLER)

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
Charges en entrée (en tonne / an)	571,64	203,25	344,10	86,41	7,17
Concentrations en entrée (en mg/l)	136,05	48,37	81,89	20,56	1,71
Charges en sortie (en tonne / an)	50,65	14,14	17,92	18,73	2,59
Concentrations en sortie (en mg/l)	12,05	3,36	4,27	4,46	0,62
Rendements (en %)	91,10	93,00	94,80	78,30	63,90
Volume traité (m ³) Boues produites (tonne % siccité)	4 201 811 m ³ 737 T à 20,11 % de siccité				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant TTC en €
Coût d'exploitation	170 752,00

NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	30 mg/l
DCO	90 mg/l
DBO5	25 mg/l
NGL	15 mg/l
Pt	2 mg/l

2. La gestion des réseaux d'assainissement

SUEZ 2020

RESEAUX ELEMENTS TECHNIQUES

Réseaux*	Longueur en mètre				Tabourets siphons			Dessableurs
	Total	Curage préventif	Curage curatif	Caméras	Total	Curage préventif	Curage curatif	
Bunstatt-Didenheim	62 439	2 586	160,17	2 521,71	1 675	1 639	4	42
Eschentzwiller	11 177	29,05	0,00	0,00	466	417	4	14
Flaxlanden	13 169	2 563,20	480,73	1 041,53	327	290	3	22
Habsheim	27 505	7 355,26	35,64	405,30	999	925	8	17
Illzach	60 799	0,00	0,00	0,00	2 602	2 406	54	7
Lutterbach	35 857	3 340,98	305,12	1 590,39	882	0	7	13
Morschwiller-Le-Bas	21 927	1 303,49	0,00	1 189,43	665	686	0	6
Mulhouse	294 832	8 482,11	519,02	4 858,87	11 945	4 687	522	19
Pfastatt	45702	4 116,18	225,04	3 267,78	1 554	9	7	0
Reiningue	19 952	187,91	0,00	0,00	425	325	1	1
Riedisheim	49 982	2 186,84	0,00	1 460,40	1 779	101	15	41
Rixheim	68 531	1 681,64	92,40	840,16	2 414	2 223	29	58
Sausheim	50 188	1 910,25	0,00	1 399,21	1 483	1 589	0	5
Zillisheim	20 837	0,00	0,00	77,13	734	692	3	19
Zimmersheim	9 080	924,92	0,00	777,88	315	328	0	16
Total 2020	791 973	36 668	1 818	19 430	28 265	16 317	657	280

* réseaux unitaires sauf partie Reiningue et Lutterbach où coexistent des réseaux unitaires et séparatifs

Curage préventif : selon planning prévisionnel annuel

Curage curatif : sur demande particulière de la commune

ELEMENTS FINANCIERS

Années	Rémunération	€ / m ³ au 01/01	Volume en m ³ soumis à la redevance
2020		0,9358	9 976 309

SIVOM DE LA REGION MULHOUSIENNE 2020

RESEAUX ELEMENTS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Réseaux*	Longueur en mètre				Tabourets siphons			Ouvrage divers (**)	Coût exploitation € ttc
	Total	Curage préventif	Curage curatif	Caméras	Total	Curage préventif	Curage curatif		
Baldersheim	14 203	3 474			667	267	1	59	10 987,35
Battenheim	8 914	2 146			455	220		4	5 591,30
Berrwiller	13 042	3 420			259	127		5	6 319,13
Bollwiller	21 940	4 119	100		782	411	2	28	12 055,63
Feldkirch	7 586	1 770	220		228	121		38	7 480,18
Kingersheim	49 619	15 310	600		2 731	1 379	21	151	54 694,11
Pulversheim	21 215	4 307	60		758	352	5	20	15 419,49
Richwiller	22 095	7 030			790	350	5	61	17 148,85
Ruelisheim	15 532	4 337	195		626	421	4	62	13 900,15
Staffelfelden	23 891	7 480			835	503		197	27 237,28
Wittenheim	81 944	29 647	910		3 052	1 922	25	129	73 400,32
Total 2020	279 981	81 198	2 085	0	11 183	6 073	63	754	244 233,79

* réseaux unitaires

** Puits d'infiltration, décanteurs, dessableurs, séparateurs à hydrocarbures, bassin d'orage

Interventions suite problèmes ponctuels	Domaine privé*** coût à la charge du demandeur	Domaine public** coût à la charge du SIVOM	Montant TTC en €** à la charge du SIVOM en 2020	Dératisation	
				Rodenticides	Montant TTC €
Baldersheim	2	6	870,10		
Battenheim		2	231,00		
Berrwiller		2	291,50	41	403,44
Bollwiller	1	8	1 193,50	89	875,76
Feldkirch	1	5	1 762,75	27	265,68
Kingersheim	18	43	13 132,43	247	2 430,48
Pulversheim	5	4	1 919,78	73	718,32
Richwiller	5	6	1 325,50	75	738,00
Ruelisheim		14	1 443,75	75	738,00
Staffelfelden	3	3	0,00	70	688,80
Wittenheim	24	68	25 946,94	219	2 154,96
Total	59	164	48 096,25	916	9 013,44

GESTION DES STATIONS DE RELEVAGE NON COUVERTS PAR UN CONTRAT D'AFFERMAGE 2020

Stations de relevage		SUEZ			Total cumul en € en 2020			
		Coût GER en €	Coût Contrat en €	Coût Interventions d'urgences en €	Coût EDF en €	Coût Groupe Electrogène en €	Coût Espaces vert en €	Cumul TTC
Baldersheim	DO du BO Baldersheim		0,00	0,00				0,00
	PR Chasseurs		924	115,50				1 039,50
	PR stade de foot Battenheim		724,90	97,90				822,80
	PR Ecole		300,30	103,95				404,25
	BO Moulin		1 086,80	270,68				1 357,49
Battenheim	DO Ruelisheim		629,20	0,00				629,50
	PR Cimetière Hirtzfelden		915,20	184,80				1 100,00
	PR salle polyvalente/rue des Fourmis		918,50	0,00				918,50
	PR école élémentaire Champs		826,10	330,55				1 156,65
	PR Cigogne		554,40	0,00				554,40
	PR clefs de champs/ rue du Quatelbach		936,10	275,55				1 211,65
Berrwiller	Staffelfelden		661,55	934,43	253,91			1 849,99
Bollwiller	Feldkirch		1 212,20	3 201,51	1 514,27			5 927,98
	Lot Pépinière EU		603,90	0,00	295,51			899,41
Feldkirch	Cité Alex		627	0,00	303,07			930,07
	Roselière	1 944	650,10	1 177,17	2 795,04			6 566,32
Kingersheim	Château		627	57,75	739,42			1 424,17
	Pfastatt		627	46,2	262,7			935,90
	Provence		712,80	0,00	1 161,78	1 255,33		3 328,67
	Voie médiane		843,7	0,00	0,00			843,70
	Provence DO		638,82	0,00	0,00			638,83
	Rue de Metz DO		468,60	0,00	226,52			695,12
Pulversheim	Aire de la Thur		843,70	133,10	1 271,68			2 248,48
	Ensisheim		820,60	0,00	211,94			1 032,54
	Mulhouse		820,60	46,20	241,50			1 108,30
	Trois roses		650,10	486,20	544,39			1 680,69
Richwiller	Mine Max		627,00	141,90	0,00			768,90
	Sainte Barbe		727,10	370,70	999,80	1 231,07		3 328,67
	Poète		662,20	34,65	341,40			1 038,25
	DO Vosges		261,80	46,20	0,00			308,00
Ruelisheim	1er Mai		580,80	0,00	337,37			918,17
	Bruat		580,80	0,00	408,85			989,65
	Général de Gaulle		820,60	46,20	259,23			1 126,03
	Traineau		657,03	303,38	227,51			1 187,92
Staffelfelden	4 février	474,00	627,00	88,00	238,82			1 427,82
	Berrwiller		627,00	35,20	329,65			991,85
	Bois	474,00	820,60	3 082,20	1 551,40			5 928,20
	Gare		650,10	1 431,10	1 025,51			3 106,71
	Gare (BO)		642,40	0,00	0,00			642,40
	Jean Jaurès		843,70	267,30	375,57		340,20	1 826,77
	Marie Louise		662,20	66,00	441,92			1 170,12
	Perdrix		627,00	116,47	264,01			1 007,48
Wittenheim	Rapp		435,60	0,00	290,06			725,66
	Ried		438,90	0,00	438,34			877,24
Total 2020		2 892,00	29 915,11	13 490,80	17 351,17	2 486,40	340,20	66 475,67

DEMANDES ENQUÊTES (EQ) INTERVENTION (IT) RACCORDABILITE (RC) 2020

Demandes	SUEZ			Bureau Etudes SIVOM			Cumul 2020
	EQ	IT	RC	EQ	IT	RC	
Berrwiller							0
Bollwiller				1	3		4
Brunstatt - Didenheim	2	17		1	6	1	27
Eschentzwiller	1	5					6
Feldkirch				3			3
Flaxlanden		3			4		7
Habsheim	4	13			4		17
Illzach	5	14			2		21
Kingersheim				6	8		14
Lutterbach	5	10			3		18
Morschwiller-Le-Bas	2	3			5		10
Mulhouse	50	174			29		253
Pfastatt	1	4	1			1	7
Pulversheim				2	5		7
Reiningue					3	1	4
Richwiller					2		2
Riedisheim	4	6	1		2		13
Rixheim	13	14		2	6	2	37
Ruelisheim				1			1
Sausheim	4	3	1		1		9
Staffelfelden					4		4
Wittenheim				7	14		21
Zillisheim	3	3					6
Zimmersheim	1				1		2
TOTAL 2020	95	269	3	23	98	5	493

MARCHES PLURIANNUELS DE TRAVAUX 2020

COMMUNES	Mise à niveau et remplacement		Puits infiltration et d'ouvrages annexes	Travaux divers			
	Tampons	Grilles TS		Extensions réseaux et travaux divers	Branchements particuliers	Inspections Caméra réalisées par le SIVOM (en ml)	Réhabilitations réalisées par le SIVOM (ml)
Berrwiller				2	2		
Bollwiller	1				6	2 260,00	
Brunstatt-Didenheim	5	4					
Eschentzwiller							
Feldkirch						296,00	
Flaxlanden	1	3		4			
Habsheim						115,00	
Illzach	2	1		77	1	712,00	340,00
Kingersheim	1	4			6	42,00	
Lutterbach	3	3				242,00	
Morschwiller-Le-Bas		1				68,00	648,00
Mulhouse	15	18				491,00	105,00
Pfastatt		3					131,00
Pulversheim	4				1	40,00	
Reiningue		2					
Richwiller					1		
Riedisheim	1	2					
Rixheim	1	7			4	203,00	46,00
Ruelisheim						1 630,00	
Sausheim				23		207,00	
Staffelfelden	2	1					
Wittenheim	5	6			8	2 635,00	
Zillisheim							
Zimmersheim							
Total 2020	41	55	0	109	29	8 941	1 270

3. Le service public d'assainissement non collectif (SPANC)

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Communes	Total ANC	Contrôle de bon fonctionnement ou diagnostic de l'existant										Contrôle de bonne exécution des travaux	
		ANC : absence de non-conformité			ANC non conformes Enjeu environnemental ou sanitaire =Travaux sous 4 ans (ou 1 an en cas de vente)			ANC non conformes Pas d'enjeu environnemental ou sanitaire =Travaux uniquement en cas de vente (sous 1 an)			Nombre de contrôle de fonctionnement en 2020		
		ANC (1)	ANC dérogatoire(2)	TOTAL	ANC (1)	ANC dérogatoire(2)	TOTAL	ANC (1)	ANC dérogatoire(2)	TOTAL	2020	2020	
Berrwiller	4	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	
Bollwiller	11	0	0	0	0	0	0	1	1	2	2	0	
Brunstatt - Didenheim	23	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	
Eschentzwiller	7	1	0	1	0	0	0	1	0	1	2	0	
Feldkirch	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Flaxlanden	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Habsheim	27	3	0	3	5	0	5	0	0	0	8	0	
Illzach	22	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	
Kingersheim	5	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	
Lutterbach	20	1	0	1	2	3	5	1	0	1	7	0	
Morschwiller le bas	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Mulhouse	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Pfastatt	26	1	0	1	0	0	0	4	0	4	5	0	
Pulversheim	4	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	
Reiningue	34	2	1	3	4	4	8	3	0	3	14	0	
Richwiller	18	0	0	0	0	0	0	5	0	5	5	0	
Riedisheim	19	2	0	2	0	0	0	0	0	0	2	2	
Rixheim	67	1	0	1	1	1	2	0	2	2	5	1	
Ruelisheim	30	1	0	1	0	0	0	1	1	2	3	0	
Sausheim	25	1	0	1	0	0	0	0	1	1	2	1	
Staffelfelden	6	2	0	2	0	0	0	0	0	0	2	0	
Wittenheim	26	2	0	2	0	0	0	3	0	3	5	0	
Zillisheim	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Zimmersheim	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
TOTAL 2020	419	18	2	20	12	8	20	22	5	27	57	5	

4. Les autres missions du service assainissement

ACCESSOIRES DE VOIRIE

GESTION D'UN STOCK DE COUVERCLES DE REGARD DE VISITE, DE GRILLES TABOURET SIPHON 2020

COMMUNES	Pamrex Rond Ventilé	Pamrex Rond Non Ventilé	Grille Marché Commun	Grille Dedra	Grille TEMPO 500 T	Grille EJ 1450 DT 100	TOTAL
Berrwiller							0
Bollwiller	1						1
Brunstatt - Didenheim	17	24	13	1	7	1	49
Eschentzwiller							0
Feldkirch		2					2
Flaxlanden	1			1			2
Habsheim	4	7		5	2		18
Illzach	8	4		3			15
Kingersheim	9	2	3	1			15
Lutterbach	8	4		5	1		18
Morschwiller	6		2	9			17
Mulhouse	55	10	18	65	4		152
Pfastatt	2	3		3			8
Pulversheim		5					5
Reiningue	1	2					3
Richwiller							0
Riedisheim	20	1		4	7		32
Rixheim	8	13		3		1	25
Ruelisheim	1	4		3			8
Sausheim	4						4
Staffelfelden	2			5			7
Wittenheim	7			4		1	12
Zillisheim	10						10
Zimmersheim							0
TOTAL 2020	164	79	38	116	21	5	423

ENQUETES 2020 situation d'un bien au regard de l'assainissement

Communes	Nombre d'enquêtes		Communes	Nombre d'enquêtes		Communes	Nombre d'enquêtes	
	Assainissement collectif	Assainissement non collectif		Assainissement collectif	Assainissement non collectif		Assainissement collectif	Assainissement non collectif
Berrwiller	1	0	Lutterbach	22	0	Ruelisheim	24	0
Bollwiller	21	0	Morschwiller	22	0	Sausheim	36	0
Brunstatt - Didenheim	57	0	Mulhouse	279	0	Staffelfelden	25	0
Eschentzwiller	8	0	Pfastatt	65	1	Wittenheim	95	0
Feldkirch	8	0	Pulversheim	19	0	Zillisheim	16	0
Flaxlanden	9	0	Reiningue	6	0	Zimmersheim	11	0
Habsheim	31	0	Richwiller	25	0			
Illzach	61	1	Riedisheim	41	0	Sous-total	1040	2
Kingersheim	87	0	Rixheim	71	0	Total	1 042	

INSTRUCTION 2020 des documents « droits de sol » partie assainissement

Communes	Certificat d'urbanisme	Demande de raccordement	Déclaration préalable	Permis de construire	Permis d'aménager	Cumul 2020
Berrwiller	0	7	0	16	0	23
Bollwiller	1	9	0	9	0	19
Brunstatt - Didenheim	8	18	9	26	1	62
Eschentzwiller	4	4	1	10	0	19
Feldkirch	0	0	0	0	0	0
Flaxlanden	0	3	0	3	0	6
Habsheim	4	15	17	9	4	49
Illzach	0	16	0	71	1	88
Kingersheim	0	0	0	0	0	0
Lutterbach	3	7	7	11	1	29
Morschwiller-Le-Bas	0	5	0	4	1	10
Mulhouse	2	39	7	36	2	86
Pfastatt	0	24	7	24	0	55
Pulversheim	0	2	0	6	0	8
Reiningue	3	3	3	7	0	16
Richwiller	2	71	12	51	0	136
Riedisheim	6	19	1	14	0	40
Rixheim	10	30	16	45	1	102
Ruelisheim	1	26	9	9	0	45
Sausheim	5	20	20	17	1	63
Staffelfelden	0	18	0	12	0	30
Wittenheim	2	80	25	35	1	143
Zillisheim	3	6	0	15	1	25
Zimmersheim	5	8	1	20	1	35
TOTAL 2020	59	430	135	450	15	1 089

AUTORISATIONS ET CONVENTIONS DE REJETS 2020 eaux usées autres que domestiques

Communes	Autorisations de rejets et conventions		Communes	Autorisations de rejets et conventions	
Berrwiller	0	0	Pfastatt	3	0
Bollwiller	1	0	Pulversheim	0	0
Brunstatt - Didenheim	1	0	Reiningue	0	0
Eschentzwiller	0	0	Richwiller	1	0
Feldkirch	0	0	Riedisheim	2	1
Flaxlanden	0	0	Rixheim	2	1
Habsheim	0	0	Ruelisheim	0	0
Illzach	11	2	Sausheim	5	1
Kingersheim	4	1	Staffelfelden	0	0
Lutterbach	2	0	Wittenheim	7	4
Morschwiller-le-Bas	0	0	Zillisheim	0	0
Mulhouse	19	1	Zimmersheim	0	0

Contrôle de la partie en domaine privé du branchement (hors vente) 2020

Communes	Contrôle de la qualité d'exécution Branchement neuf	Contrôle du maintien en bon état de fonctionnement		Total
		Branchement existant		
		Enquêtes travaux de voirie	Divers contrôles	
Berrwiller	9	0	1	10
Bollwiller	4	0	21	25
Brunstatt - Didenheim	3	2	3	8
Eschentzwiller	1	2	1	4
Feldkirch	0	0	8	8
Flaxlanden	1	3	2	3
Habsheim	3	1	3	9
Illzach	5	8	4	10
Kingersheim	1	17	87	96
Lutterbach	2	2	4	23
Morschwiller	2	18	0	4
Mulhouse	10	5	4	32
Pfastatt	8	1	3	16
Pulversheim	2	1	19	22
Reiningue	3	2	0	4
Richwiller	5	1	25	32
Riedisheim	10	4	2	13
Rixheim	11	20	5	20
Ruelisheim	7	0	24	51
Sausheim	8	0	2	10
Staffelfelden	3	0	25	28
Wittenheim	16	7	95	118
Zillisheim	2	0	0	2
Zimmersheim	0	0	0	0
Total 2020	116	94	338	548

5. Les travaux et l'exploitation 2020

TRAVAUX EPURATION Investissement selon CA 2020

Dépenses principales	Montant TTC en € en 2020
STEP Sausheim	986 201,96
Génie civil, renouvellement, épaisseur, études...	
Méthanisation	7 667 919,37
STEP Feldkirch	62 725,20
Génie civil	
STEP Ruelisheim, Pulversheim, Berrwiller	162 909,28
Génie civil, renouvellement	
Autres	
Rigole des eaux épurées centrale hydroélectrique	

Recettes principales	Montant TTC en € en 2020
STEP Sausheim	4 262 986,89
AERM, ADEME, industriels, amortissement, emprunt	
Méthanisation	4 111 377,29

EXPLOITATION EPURATION Fonctionnement selon CA 2020

Dépenses principales	Montant TTC en € en 2020
Step Sausheim, Ruelisheim, Pulversheim, Feldkirch, Berrwiller et divers	12 448 656,59
Méthanisation	117 485,15

Recettes principales	Montant ttc en € En 2020
Agence de l'Eau Rhin Meuse, industriels conventionnés, matières de vidange et divers	2 674 132,56
Méthanisation	104 172,62

TRAVAUX RESEAUX

Investissement selon CA 2020

Dépenses principales	Montant TTC en € en 2020
accessoires de voirie	132 913,05
travaux divers	310 878,31
travaux eaux pluviales	79 201,60
rehausse tampons	102 887,56
contrôle réseau caméra	68 225,41
réhabilitation réseau assainissement	609 913,54
travaux GD Vauban	4 118 199,22
GD seuils et vannes	7 532 756,51
GD salle de pilotage site Turgot Illzach	43 621,63
GD Bassin rue Chartre Riedisheim	1 072 842,52
GD Bassin boulevard Stoessel Mulhouse	79 200,00
GD Bassin écluse Pfastatt	78 000,00
GD Bassin rue de Quimper Mulhouse	20 000,00
Mulhouse rue des Carrières	6 799,62
Zillisheim vallée	6 240,00
Eschentzwiller rue Vieille	22 580,57
Branchements particuliers travaux divers	289 905,00
Postes relèvement Wittenheim	79 440,00
Morschwiller rue de l'Ecole	10 477,20
Diagnostic Ill Steinbaechlein	65 524,84
Mulhouse rue Stalingrad	49 870,80
Rixheim rue de la Forêt	64 925,28
Habsheim rue du Chant des Oiseaux	59 584,11
Lutterbach rue de la Paix	154 654,75
Sausheim rue des Cerisiers	11 141,99

Recettes principales	Montant TTC en € En 2020
13111 - Agence de l'Eau Rhin-Meuse	3 649 289,19
1641 - Emprunt	10 028 830,00
281532 - amortissement	440 895,31
Récupération TVA	947 098,72

EXPLOITATION RESEAUX

Fonctionnement selon CA 2020

Dépenses principale	Montant TTC en € en 2020
Espaces verts, maîtrise d'œuvre, énergie, stations de relevage, entretien réseau du bassin potassique, ERDF, amortissements divers	3 173 685,38

Recettes principales	Montant TTC en € en 2020
Branchements particuliers, contrôles branchements, enquêtes notaires et divers	1 475 432,34

TRAVAUX ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Investissement selon CA 2020

Recettes principales	Montant TTC en € en 2020
Amortissement	1 210,00
Travaux	0,00

Fonctionnement selon CA 2020

Dépenses principales	Montant TTC en € en 2020
Entretien véhicule, communication, assurance, amortissement et divers	1 458,22

Recettes principales	Montant TTC en € en 2020
Redevance d'assainissement non collectif	13 756,34

PARTIE III. La tarification de l'assainissement et les recettes du service

On distingue le service public de l'assainissement collectif du service public de l'assainissement non collectif.

1. Le service public de l'assainissement collectif

Il porte sur la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées. Il se caractérise par les réseaux de collecte, par des bassins divers, et autres ouvrages de transport ainsi que par les stations d'épurations des eaux usées à Sausheim, Ruelisheim, Pulversheim, Feldkirch et Berrwiller.

A. Redevance d'assainissement collectif et subventions d'équilibre versées par les communes

En matière de financement du service, l'année 2020 présente deux situations :

– le SIVOM organise la fiscalité en matière d'assainissement et fixe le tarif de la redevance d'assainissement pour toute les communes-membres sauf pour le syndicat mixte de l'assainissement de la Basse vallée de la Doller.

Redevance d'assainissement collectif en 2020	11 325 669,75 €
--	-----------------

– le syndicat mixte de l'assainissement de la Basse Vallée de la Doller uniquement membre de la mission épuration conserve ses prérogatives en matière fiscale et reste soumis au versement d'une subvention d'équilibre.

Subvention d'équilibre en 2020	382 645,11 €
--------------------------------	--------------

B. Participations financières des usagers

1. Participation pour le financement de l'assainissement collectif par les producteurs d'eaux usées domestiques (PFAC)

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la santé public les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées sont astreints à verser une participation pour le financement de l'assainissement collectif. Celle-ci s'élève au maximum à 80% du coût de fourniture et de pose d'un assainissement non collectif. Les modalités techniques et financières de cette participation ont été déterminées par délibération du SIVOM lors de sa séance du 26 juin 2012. Elle s'applique depuis le 1^{er} juillet 2012.

Elle concerne les producteurs d'eaux usées domestiques pour tous travaux donnant lieu à la création de constructions à usage d'habitation ou à un autre usage et tous travaux donnant lieu à de la surface de plancher/emprise au sol supplémentaire et comportant un ou des éléments sanitaires supplémentaires.

La participation est exigible à compter de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Pour l'année 2020 le tarif reste celui appliqué en 2019.

2. Participation pour le financement de l'assainissement collectif par les producteurs d'eaux usées assimilables à des eaux usées domestiques

La participation pour le financement de l'assainissement collectif par les usagers assimilés à des usagers domestiques a été instituée par le SIVOM lors de la séance de son comité d'administration du 26 juin 2012 avec effet au 1^{er} juillet 2012. Son montant est limité au coût économisé par la non réalisation d'un système d'assainissement non collectif.

Les usagers concernés sont ceux définis par l'article R213-48-1 du Code de l'environnement et de l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte. Ils ne sont pas soumis à un arrêté d'autorisation de rejet. Les activités relevant du présent article ne sont pas soumises à la participation pour le financement de l'assainissement collectif.

Les établissements industriels sont assujettis à la même participation financière si une partie de leurs locaux produit des eaux usées assimilables à une utilisation domestique (bureaux, salle de restauration, WC, etc.).

Cette participation financière est exigible à la délivrance de l'autorisation de déversement ordinaire. Pour 2020, le tarif reste celui appliqué en 2017.

Participation pour le raccordement à l'égout, participation pour le financement de l'assainissement collectif, participation pour le financement de l'assainissement collectif par les assimilés collectifs. Montant versé en 2020	386 522,28 €
---	---------------------

C. Prime de résultat pour les systèmes d'assainissement collectif

L'agence de l'eau Rhin Meuse verse chaque année une prime de résultat en assainissement collectif pour chaque station d'épuration selon des critères de performances à atteindre. Le montant total encaissé en 2020 est de 951 470 € et est réparti de la manière suivante :

	Montant 2020 en €
Sausheim	939 989,00
Ruelisheim	0
Pulversheim	7 273,00
Feldkirch	0
Berrwiller	4 208,00

2. Le service public de l'assainissement non collectif

Le service public de l'assainissement non collectif trouve son équilibre financier dans la redevance correspondante due par les usagers. Cette redevance se définit comme suit :

Parts de la redevance d'assainissement non collectif destinées à couvrir les charges pour :	Montant TTC en €
	01/01/2020
le diagnostic initial des installations existantes	100 €
le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes	100 €
le contrôle de fonctionnement à l'occasion d'une cession immobilière	150 €
le contrôle de la conception	100 €
le contrôle de la réalisation des installations neuves	100 €

Le SIVOM peut être amené à facturer les frais ci-après dans les conditions énoncées :

Frais de déplacement	01/01/2020
le déplacement du fait de l'absence du propriétaire ou de son mandataire au rendez-vous fixé dans les conditions réglementaires (50% de la part destinée à couvrir les charges de contrôle périodique)	50 €
frais de prélèvement et d'analyses	Coût réel
le remboursement des frais de prélèvement et d'analyses sur rejet vers le milieu hydraulique superficiel lorsque ces frais sont à la charge du propriétaire ou maître d'ouvrage de l'installation c'est-à-dire lorsque l'analyse révèle un rejet non conforme à la réglementation.	

Redevance ANC encaissée en 2020 TTC en €	13 756,34 €
---	--------------------

PARTIE IV. Les indicateurs de performances selon décret n°2007-675 DU 2 MAI 2007

INDICATEURS DE PERFORMANCE Réseaux

Réseaux	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées par système d'assainissement du périmètre SIVOM (P201.1)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)
Brunstatt	99	99	4	0
Didenheim				
Eschentzwiller				
Flaxlanden				
Habsheim				
Illzach				
Lutterbach				
Morschwiller-Le-Bas				
Mulhouse				
Pfastatt				
Reiningue				
Riedisheim				
Rixheim				
Sausheim				
Zillisheim				
Zimmersheim		20	1,94	0
Ruelisheim				
Wittenheim				
Kingersheim				
Richwiller				
Feldkirch				
Bollwiller				
Pulversheim				
Berrwiller				
Staffelfelden (Step Wittelsheim)				

* conformité aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 03 juin 1994 modifié par le décret du 02 mai 2006

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Réseaux suite

Réseaux	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels au réseau des eaux usées (D202.2)	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux (P255.3)	Conformité de la collecte des effluents * (P203.3)	
Brunstatt - Didenheim	6	0,22	100	-	
Eschentzwiller					
Flaxlanden					
Habsheim					
Illzach					
Lutterbach					
Morschwiller-Le-Bas					
Mulhouse					
Pfastatt					
Reiningue					
Riedisheim					
Rixheim					
Sausheim					
Zillisheim					
Zimmersheim					
Ruelisheim	5	0,16	100		
Wittenheim					
Kingersheim					
Richwiller					
Feldkirch					0,11
Bollwiller					
Pulversheim					
Berrwiller					
Staffelfelden (Step Wittelsheim)	0,00	100			

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Epuration, SPANC ...

STATIONS D'EPURATION DES EAUX USEES

STEP	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration* (P205.3)	Conformité des équipements d'épuration * (P204.3)	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes (P206.3)	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3)
Sausheim	100	*défini par la police de l'eau	100	NC
Ruelisheim	100	*défini par la police de l'eau	100	NC
Pulversheim	100	*défini par la police de l'eau	100	NC
Feldkirch	100	*défini par la police de l'eau	100	NC
Berrwiller	Sans objet			

Budget, facturation, réclamations

Critères de performance	Dettes	Critères de performance	Taux d'impayés
Durée d'extinction de la dette du SIVOM (P256.2)	25 ans	Taux d'impayés sur les factures d'eau (P257.0)	%
Montant des annuités capital/intérêts	Capital* : 1 930 785,75 € Intérêts : 537 858,12 €	Taux de réclamations (Nombre / 1000 abonnés) (P258,1)	...
Amortissement	Réseaux : 440 895,31 €	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (P207)	6 094,22 €
	Epuration : 1 466 898,48 €		
	ANC : 1 210 €		
	Méthanisation : 7 402 €		

SPANC assainissement non collectif

Critères de performance	Anc définitivement affectés	Anc dérogatoire
Taux de conformité des dispositifs (P301.3)	27 %	
Indice de mise en œuvre de l'ANC (D302)	100/140	
Evaluation du nombre d'habitants desservis	945	

Capital* : dont le remboursement des prêts sans intérêts ; NC** : en attente des données du Trésor Public

PARTIE V. LES PROJETS POUR L'ANNEE 2021

- **Extension du périmètre du SIVOM :**

L'intégration de 8 nouvelles communes : Wittelsheim, Hombourg, Niffer, Petit-Landau, Steinbrunn-le-bas, Dietwiller et Landser pour le transfert de la compétence assainissement est acté au 1^{er} janvier 2021. Les stations d'épuration intercommunales de Wittelsheim et Bantzenheim sont également intégrées à cette date.

- **Gestion dynamique des réseaux :**

Les travaux pour la gestion dynamique des réseaux se poursuivent par les phases opérationnelles de mise en place des derniers éléments de vannes et seuils (en 2021, 5 ouvrages seront en construction). Au-delà de 2021, il restera un ouvrage de vanne de régulation à construire associée au bassin d'orage rue de l'Ecluse à Pfastatt.

La station de pompage Vauban est opérationnelle depuis décembre 2020 et le début de l'année 2021 permettra d'affiner les réglages de ce poste de pompage. L'unité de traitement des sables est en cours d'achèvement et pourra réceptionner les sous-produits de curage des réseaux du contrat Suez au second semestre 2021.

Le bassin d'orage rue de la Charte à Riedisheim a été achevé et il opérationnel depuis le début de l'année 2021.

Les tests sur les premiers ouvrages de pompage et de régulation sont en cours et se poursuivront en 2021. Ces ouvrages seront intégrés au système de contrôle de la gestion dynamique au courant de l'année.

Les études de maîtrise d'œuvre pour les bassins d'orage de Mulhouse rue de Quimper et Boulevard Stoessel et le bassin de la rue de l'Ecluse à Pfastatt se poursuivent en 2021.

- **Stations d'épuration :**

Les travaux de construction de l'unité de méthanisation des boues et graisses de nos stations d'épuration et celles issues d'autres producteurs sont achevés. L'année 2021 verra la montée progressive de la production de biogaz sur l'unité de Sausheim.

La phase d'avant-projet est en cours de finalisation pour la construction de la nouvelle station d'épuration de Bollwiller-Feldkirch et les acquisitions foncières sont en cours, les premiers travaux devraient débuter au mi 2022.

- **Etudes :**

Une étude permettant d'évaluer les sources de micropolluants (RSDE) sur les réseaux amont aux stations d'épuration de Sausheim, Ruelisheim et Wittelsheim sera lancée au 1^{er} semestre 2021.

Une étude globale de gestion durable et intégrée des eaux pluviales sur l'ensemble du périmètre syndical sera lancée au second semestre 2021. Cette étude doit permettre de déterminer la faisabilité de mise en œuvre de la gestion intégrée des eaux pluviales par déconnexion des surfaces existantes et sur les zones à urbaniser.

Une étude de schéma directeur d'assainissement doit être lancée sur le système d'assainissement de la station de Wittelsheim (ex WISTARI).

Annexes

Délibérations sur les tarifs en assainissement
pour l'année 2020

Factures type 2020

Note d'information de l'Agence de
l'Eau Rhin Meuse

Délibérations sur les tarifs assainissement du SIVOM

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM DE LA REGION MULHOUSIENNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 16 décembre 2020

Nombre de présents :	62	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 10 décembre 2020
Nombre de droits de votes :	111	
Pour :	111	
Contre :	0	
Abstention :	0	
		n° DL1612020-ASS-03

Présents (62) : M. AMADORI, Mme BAECHTEL, MM. BEHE, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, CENTLIVRE, CHAPATTE, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, Mmes EL HAJJAJI, FEISSEL-SIMON, MM. FREMIOT, FUCHS, GINDER, Mmes GOETZ, GOLDSTEIN, MM. HABY, HECKLEN, HILLMEYER, HIRTH, IFFRIG, ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER V., Mme KEMPF, MM. KIMMICH, KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTZ, MARTINEZ, MILLION, MIMAUD, MM. NICOLAS, PASQUIERS, PAUVERT, Mmes PLAS, RAPP, MM. RICHARD, RICHERT, RISS, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, SIX, Mme SORNIN, MM. STADELMANN, TOME, VIOLA, WEISBECK, WEISS, WOLFF

Excusés (25) : MM. BERBETT, BERGDOLL, BROMBACHER, Mme BUCHERT, M. CHERAY, Mmes D'ARANDA, GERHART, MM. GRUN, HOME, Mme HOTTINGER, MM. KELLER O., LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. MOSSER, NEUMANN, Mmes RABAULT, RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, SORET, SUAREZ, SUTTER, M. WILLEMANN, Mme WINNLEN, M. WISS, Mme ZELLER

Absents (6) : MM. ENGASSER, GUTH, PULEDDA, SCHOENIG, STURCHLER, TRIMAILLE

Ont donné procuration (21) : MM. BERBETT, BROMBACHER, Mmes BUCHERT, GERHART, MM. GRUN, HOME, Mme HOTTINGER, MM. KELLER O., LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. MOSSER, NEUMANN, Mmes RABAULT, RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, SORET, SUAREZ, SUTTER, MM. WILLEMANN, WISS, Mme ZELLER

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes CHEVALIER et URSPRUNG du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n°15 de l'ordre du jour
Tarifs assainissement 2021

Monsieur le Président expose,

1. Redevance assainissement collectif 2021 :

Le SIVOM fixe le tarif de la redevance d'assainissement collectif des communes membres que sont : Berrwiller, Bollwiller, Brunstatt-Didenheim, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim.

Le tarif de la redevance assainissement collectif s'applique aux usagers domestiques, aux usagers non domestiques, aux assimilés domestiques ainsi qu'aux usagers qui ne relèvent pas d'un service public de l'eau (puits, forages et eaux pluviales).

Ainsi, pour 2021, la tarification de la redevance d'assainissement se décompose :

- d'une part fixe qui permet de nous prémunir en partie de l'évolution de la consommation d'un montant de **41,12 €** annuel par ménage (idem 2018, 2019 et 2020),
- de la part fermier de 0,9384 € par m³ en augmentation de 0,28 %,
- d'une redevance assainissement harmonisée sur l'ensemble du territoire du SIVOM d'un montant de **1,8169 €** par m³ (part SIVOM + part des fermiers) en augmentation de 0,14%.

Les grilles tarifaires annexées à la présente délibération détaillent de façon précise les tarifs applicables pour 2021 (annexes 1 et 2).

Les eaux usées des communes de Baldersheim et de Battenheim sont traitées à la station d'épuration située à Ruelisheim et ainsi soumises à la redevance d'assainissement collectif pour la part épuration des eaux usées. Le tarif de redevance d'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2021 s'élève à 1,208 € par m³ (hausse de 0,14%).

Le tarif applicable au Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller, pour la part épuration des eaux usées auquel s'ajoute depuis 2019 une participation par m³ pour la part transport. Le montant global de la redevance d'assainissement s'élève à 0,7410 € par m³ (hausse de 0,14%) au 1^{er} janvier 2021.

Pour que ces tarifs puissent valablement être appliqués à compter du 1^{er} janvier 2021 par les différents facturiers de l'eau et de l'assainissement, il est indispensable que leur fixation intervienne avant le 31 décembre 2020.

Concernant les communes intégrant le périmètre syndical en 2021 à savoir les collectivités de Bruebach, Chalampé, Dietwiller, Hombourg, Niffer, Petit-Landau, Steinbrunn-Le-Bas et Wittelsheim, il est proposé que les tarifs d'assainissement collectif applicables soient ceux approuvés par les communes ou syndicats fin 2020 pour l'exercice 2021.

2. Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la santé publique, les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées sont astreints à verser une participation pour le financement de l'assainissement collectif. Celle-ci s'élève au maximum à 80% du coût de fourniture et de pose d'un assainissement non collectif. Elle concerne les producteurs d'eaux usées domestiques.

La participation est exigible à compter de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Pour l'année 2021, il est proposé de maintenir le tarif 2020 selon le tableau ci-joint (annexe 3).

Ces tarifs s'appliquent pour l'ensemble du périmètre Syndical.

3. Participation pour le financement de l'assainissement collectif par les usagers assimilés à des usagers domestiques

Conformément à l'article L.1331-7-1 du Code de la santé publique, le SIVOM a institué une participation pour le financement de l'assainissement collectif pour le propriétaire d'un immeuble ou d'un établissement dont les eaux usées résultent d'utilisations de l'eau assimilable à un usage domestique. Son montant est limité au coût économisé par la non réalisation d'un système d'assainissement non collectif. Cette participation n'est pas cumulable avec la participation pour le financement de l'assainissement collectif.

Les usagers concernés sont ceux définis par l'article R213-48-1 du Code de l'environnement et de l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte. Ils ne sont pas soumis à un arrêté d'autorisation de rejet.

Cette participation financière est exigible à la délivrance de l'autorisation de déversement ordinaire.

Pour 2021, il est proposé de maintenir le tarif 2020 selon le tableau ci-joint (annexe 4).

Ces tarifs s'appliquent pour l'ensemble du périmètre Syndical.

4. Contrôles des branchements d'assainissement :

Conformément à l'article L1331-4 du code de la santé publique le SIVOM ou son exploitant organise :

- le contrôle de la qualité d'exécution des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement (branchement neuf),

- le contrôle du maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement (cession immobilière).

Ces prestations sont soumises à facturation. Pour 2021 il est proposé de maintenir le tarif appliqué en 2020 dans les dispositions ci-après :

A - Au titre du contrôle obligatoire de la qualité d'exécution des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement pour les branchements neufs (article L1331-4 du code de la santé publique).

Demandeur du contrôle	Pour une surface de plancher	Qui réalise le contrôle	Facturation au propriétaire	Tarif au 1 ^{er} janvier 2021	
				1 ^{ère} visite	Contre-visite
Propriétaire	de 0 à 200 m ²	SIVOM ou SUEZ	Oui	150 €*	75 €**
	à partir de 201 m ²			0,30 €* par m ² supplémentaire	0,15 €** par m ² supplémentaire

*gratuité de la 1^{ère} visite pour le propriétaire qui transmet au Sivom ou au gestionnaire des réseaux une copie de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux selon le modèle cerfa n°13408*01 dans un délai de 30 jours après l'achèvement des travaux de construction.

*gratuité de la 1^{ère} visite pour les constructions existantes si les travaux sont réalisés dans le délai de 2 ans après la pose du collecteur au droit de propriété.

**gratuité de la contre-visite si les travaux prescrits lors de la 1^{ère} visite sont réalisés sous 1 an.

Ces tarifs s'appliquent pour l'ensemble du périmètre Syndical.

B - Au titre du contrôle à la demande du maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement notamment dans le cadre d'une cession immobilière (article L1331-4 du code de la santé publique).

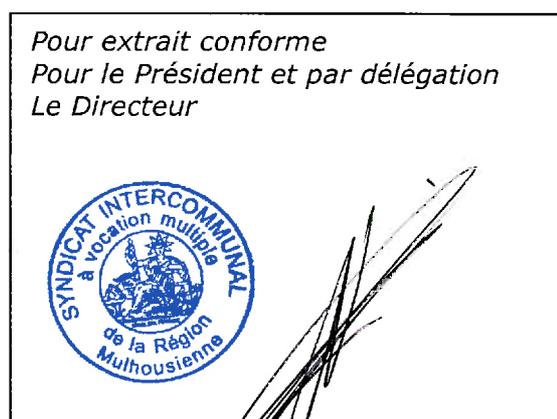
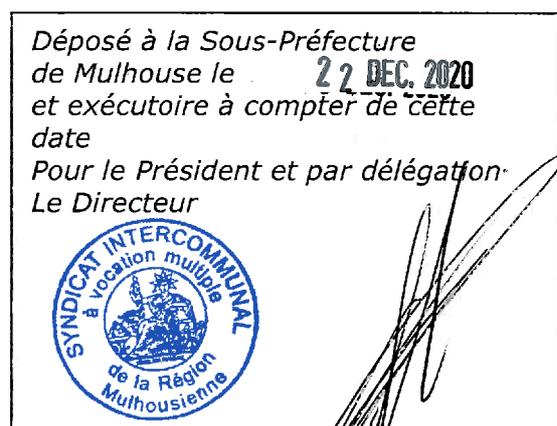
Demandeur du contrôle	Pour une surface de plancher	Qui réalise le contrôle	Facturation au propriétaire	Tarif au 1 ^{er} janvier 2021	
				1 ^{ère} visite	Contre-visite
Propriétaire ou notaire	de 0 à 200 m ²	SIVOM ou SUEZ	Oui	150 €	75 €*
	à partir de 201 m ²			0,30 € par m ² supplémentaire	0,15 €* par m ² supplémentaire

*gratuité de la contre-visite si les travaux prescrits lors de la 1^{ère} visite sont réalisés sous 1 an.

Ces tarifs s'appliquent pour l'ensemble du périmètre Syndical.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter les tarifs de la part fixe de la redevance d'assainissement 2021 conformément à la grille tarifaire détaillée dans le tableau en annexe 1,
- d'adopter les taux de la part variable de la redevance d'assainissement 2021 figurant dans le tableau en annexe 2,
- d'adopter le montant de la redevance d'assainissement 2021 pour les usagers de Baldersheim et de Battenheim,
- d'adopter le tarif applicable en 2021 au Syndicat Mixte de la Basse Vallée de la Doller,
- d'approuver le tarif 2021 de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) dans les conditions de la présente délibération (annexe 3),
- d'approuver le tarif 2021 de la participation pour le financement de l'assainissement collectif due par les usagers assimilés à des usagers domestiques dans les conditions de la présente délibération (annexe 4),
- d'approuver les tarifs de contrôle des branchements d'assainissement 2021,
- de charger le Président de signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.



Annexe 1
Part fixe de la redevance d'assainissement - tarifs 2021

type compteur d'eau	Tarifs																			
	annuel					semestriel					trimestriel					mensuel				
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
Ø 15	41,12	41,12	41,12	41,12	41,12	20,56	20,56	20,56	20,56	20,56	10,28	10,28	10,28	10,28	10,28	3,43	3,43	3,43	3,43	3,43
Ø 20	41,12	41,12	41,12	41,12	41,12	20,56	20,56	20,56	20,56	20,56	10,28	10,28	10,28	10,28	10,28	3,43	3,43	3,43	3,43	3,43
Ø 25	78,82	78,82	78,82	78,82	78,82	39,41	39,41	39,41	39,41	39,41	19,70	19,70	19,70	19,70	19,70	6,57	6,57	6,57	6,57	6,57
Ø 30	116,51	116,51	116,51	116,51	116,51	58,26	58,26	58,26	58,26	58,26	29,13	29,13	29,13	29,13	29,13	9,71	9,71	9,71	9,71	9,71
Ø 32	116,51	116,51	116,51	116,51	116,51	58,26	58,26	58,26	58,26	58,26	29,13	29,13	29,13	29,13	29,13	9,71	9,71	9,71	9,71	9,71
Ø 40	174,77	174,77	174,77	174,77	174,77	87,39	87,39	87,39	87,39	87,39	43,69	43,69	43,69	43,69	43,69	14,56	14,56	14,56	14,56	14,56
Ø 50	261,58	261,58	261,58	261,58	261,58	130,79	130,79	130,79	130,79	130,79	65,40	65,40	65,40	65,40	65,40	21,80	21,80	21,80	21,80	21,80
Ø 60	261,58	261,58	261,58	261,58	261,58	130,79	130,79	130,79	130,79	130,79	65,40	65,40	65,40	65,40	65,40	21,80	21,80	21,80	21,80	21,80
Ø 65	261,58	261,58	261,58	261,58	261,58	130,79	130,79	130,79	130,79	130,79	65,40	65,40	65,40	65,40	65,40	21,80	21,80	21,80	21,80	21,80
Ø 80	392,85	392,85	392,95	392,95	392,95	196,47	196,47	196,47	196,47	196,47	98,24	98,24	98,24	98,24	98,24	32,75	32,75	32,75	32,75	32,75
Ø 100	510,60	510,60	510,60	510,60	510,60	255,30	255,30	255,30	255,30	255,30	127,65	127,65	127,65	127,65	127,65	42,55	42,55	42,55	42,55	42,55
Ø 150	510,60	510,60	510,60	510,60	510,60	255,30	255,30	255,30	255,30	255,30	127,65	127,65	127,65	127,65	127,65	42,55	42,55	42,55	42,55	42,55
Ø 200	510,60	510,60	510,60	510,60	510,60	255,30	255,30	255,30	255,30	255,30	127,65	127,65	127,65	127,65	127,65	42,55	42,55	42,55	42,55	42,55
Ø 40 - 15	215,89	215,89	215,89	215,89	215,89	107,95	107,95	107,95	107,95	107,95	53,97	53,97	53,97	53,97	53,97	17,99	17,99	17,99	17,99	17,99
Ø 50 - 15	302,71	302,71	302,71	302,71	302,71	151,35	151,35	151,35	151,35	151,35	75,68	75,68	75,68	75,68	75,68	25,23	25,23	25,23	25,23	25,23
Ø 50 - 20	302,71	302,71	302,71	302,71	302,71	151,35	151,35	151,35	151,35	151,35	75,68	75,68	75,68	75,68	75,68	25,23	25,23	25,23	25,23	25,23
Ø 50 - 25	340,40	340,40	340,40	340,40	340,40	170,20	170,20	170,20	170,20	170,20	85,10	85,10	85,10	85,10	85,10	28,37	28,37	28,37	28,37	28,37
Ø 80 - 15	434,07	434,07	434,07	434,07	434,07	217,04	217,04	217,04	217,04	217,04	108,52	108,52	108,52	108,52	108,52	36,17	36,17	36,17	36,17	36,17
Ø 80 - 20	434,07	434,07	434,07	434,07	434,07	217,04	217,04	217,04	217,04	217,04	108,52	108,52	108,52	108,52	108,52	36,17	36,17	36,17	36,17	36,17
Ø 100 - 20	551,73	551,73	551,73	551,73	551,73	275,86	275,86	275,86	275,86	275,86	137,93	137,93	137,93	137,93	137,93	45,98	45,98	45,98	45,98	45,98
Ø 100 - 25	589,42	589,42	589,42	589,42	589,42	294,71	294,71	294,71	294,71	294,71	147,36	147,36	147,36	147,36	147,36	49,12	49,12	49,12	49,12	49,12
Ø 100 - 30	627,12	627,12	627,12	627,12	627,12	313,56	313,56	313,56	313,56	313,56	156,78	156,78	156,78	156,78	156,78	52,26	52,26	52,26	52,26	52,26
Ø 150 - 40	685,38	685,38	685,38	685,38	685,38	342,69	342,69	342,69	342,69	342,69	171,34	171,34	171,34	171,34	171,34	57,11	57,11	57,11	57,11	57,11

Annexe 2
redevance assainissement - tarifs 2021

Redevance d'assainissement pour une facture de 120 m3	2019				2020				2021				Evolution en % de 2020 à 2021
	part variable SIVOM (net)	part fixe SIVOM (net)	part fermier (H.T.)	Redevance globale assainissement (HT)	part variable SIVOM (net)	part fixe SIVOM (net)	part fermier (H.T.)	Redevance globale assainissement (HT)	part variable SIVOM (net)	part fixe SIVOM (net)	part fermier (H.T.)	Redevance globale assainissement (HT)	
Berrwiller	1,4540	0,3427		1,7967	1,4716	0,3427		1,8143	1,4742	0,3427		1,8169	0,143%
Bollwiller	1,4540	0,3427		1,7967	1,4716	0,3427		1,8143	1,4742	0,3427		1,8169	
Brunstatt - Didenheim	0,5358	0,3427	0,9182	1,7967	0,5358	0,3427	0,9358	1,8143	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	
Eschentzwiller	0,5358	0,3427	0,9182	1,7967	0,5358	0,3427	0,9358	1,8143	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	
Feldkirch	1,4540	0,3427		1,7967	1,4716	0,3427		1,8143	1,4742	0,3427		1,8169	
Flaxlanden	0,5358	0,3427	0,9182	1,7967	0,5358	0,3427	0,9358	1,8143	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	
Habsheim	0,5358	0,3427	0,9182	1,7967	0,5358	0,3427	0,9358	1,8143	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	
Illzach	0,5358	0,3427	0,9182	1,7967	0,5358	0,3427	0,9358	1,8143	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	
Kingersheim	1,4540	0,3427		1,7967	1,4716	0,3427		1,8143	1,4742	0,3427		1,8169	
Lutterbach	0,5358	0,3427	0,9182	1,7967	0,5358	0,3427	0,9358	1,8143	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	
Morschwiller/Bas	0,5358	0,3427	0,9182	1,7967	0,5358	0,3427	0,9358	1,8143	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	
Mulhouse	0,5358	0,3427	0,9182	1,7967	0,5358	0,3427	0,9358	1,8143	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	
Pfastatt	0,5358	0,3427	0,9182	1,7967	0,5358	0,3427	0,9358	1,8143	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	
Pulversheim	1,4540	0,3427		1,7967	1,4716	0,3427		1,8143	1,4742	0,3427		1,8169	
Reiningue	0,5358	0,3427	0,9182	1,7967	0,5358	0,3427	0,9358	1,8143	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	
Richwiller	1,4540	0,3427		1,7967	1,4716	0,3427		1,8143	1,4742	0,3427		1,8169	
Riedisheim	0,5358	0,3427	0,9182	1,7967	0,5358	0,3427	0,9358	1,8143	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	
Rixheim	0,5358	0,3427	0,9182	1,7967	0,5358	0,3427	0,9358	1,8143	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	
Ruelisheim	1,4540	0,3427		1,7967	1,4716	0,3427		1,8143	1,4742	0,3427		1,8169	
Sausheim	0,5358	0,3427	0,9182	1,7967	0,5358	0,3427	0,9358	1,8143	0,5358	0,3427	0,9358	1,8143	
Staffelfelden	1,4540	0,3427		1,7967	1,4716	0,3427		1,8143	1,4742	0,3427		1,8169	
Wittenheim	1,4540	0,3427		1,7967	1,4716	0,3427		1,8143	1,4742	0,3427		1,8169	
Zillisheim	0,5358	0,3427	0,9182	1,7967	0,5358	0,3427	0,9358	1,8143	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	
Zimmersheim	0,5358	0,3427	0,9182	1,7967	0,5358	0,3427	0,9358	1,8143	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	

Annexe 3

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) - 2021

La PFAC est due par l'ensemble des propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des EU prévue par l'article L.1331-7 du code de la santé publique (immeuble produisant des EU domestiques)

Sont concernés :

- les propriétaires d'immeubles neufs réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte des EU,
- les propriétaires d'immeubles existants déjà raccordés au réseau de collecte des EU lorsqu'ils réalisent des travaux (d'extensions, d'aménagement intérieurs, de changement de destination de l'immeuble) ayant pour effet de produire des EU domestiques
- les propriétaires d'immeubles existants non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées (donc équipés d'une installation d'assainissement non collectif), lorsque le raccordement à un nouveau réseau de collecte des EU domestiques est autorisé.

PFAC applicables aux usagers domestiques	Tarif au 1er janvier 2021						
	Immeubles produisant des EU domestiques						
	Construction à usage d'habitation				Construction à usage autre qu'habitation		
	Jusqu'à 200 m ²		de 201 m ² à 2000 m ²	à partir de 2001 m ²	Travaux donnant lieu à de la surface de plancher supplémentaire et comportant un ou des éléments sanitaires supplémentaires		
maison ou 1er appartement	à partir du 2ème appartement	de 0 à 200 m ²			à partir de 201 m ² jusqu'au 2000 m ²	à partir du 2001 m ²	
Périmètre Syndical	1 050,00 €	525,00 €	2,63 €	0,50 €	1 050,00 €	2,63 €	0,50 €

Les tarifs sont fixés dans la limite du seuil plafond déterminé par l'article L.1331-7 du code de la Santé Publique soit dans la limite de 80 % du coût de la pose et de la fourniture d'une installation individuelle.

La PFAC est exigible à compter de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement est autorisé.

Annexe 4

Participation pour le financement de l'assainissement collectif due par les usagers assimilables à des usagers domestiques - 2021

Conformément à l'article L.1331-7-1 du Code de la santé publique le SIVOM a institué une participation pour le financement de l'assainissement collectif pour le propriétaire d'un immeuble ou d'un établissement dont l'usage est domestique.

Sont concernés :

- les propriétaires d'immeubles neufs réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte des EU,
- les propriétaires d'immeubles existants déjà raccordés au réseau de collecte des EU lorsqu'ils réalisent des travaux (d'extensions, d'aménagement intérieurs, de changement de destination de l'immeuble) ayant pour effet de produire des EU assimilables à des EU domestiques
- les propriétaires d'immeubles existants non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées (donc équipés d'une installation d'assainissement non collectif), lorsque le raccordement à un nouveau réseau de collecte des EU domestiques est autorisé.

PFAC applicables aux usagers assimilés domestiques	Tarif au 1er janvier 2021		
	Pour une surface de plancher ou une emprise au sol		
	de 0 à 200 m ²	à partir du 201 m ² jusqu'au 2000 m ²	à partir du 2001 m ²
Périmètre Syndical	1 050,00 €	2,63 €	0,50 €

L'établissement industriel est assujéti à la présente participation financière si une partie de ses locaux produit des eaux usées assimilables à une utilisation domestique (bureaux, salle de restauration, WC, etc.)

La PFAC assimilée domestique est exigible à la délivrance de l'autorisation de déversement ordinaire

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM DE LA REGION MULHOUSIENNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 16 décembre 2020

Nombre de présents :	62	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 10 décembre 2020
Nombre de droits de votes :	111	
Pour :	111	n° DL1612020-ASS-05
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (62) : M. AMADORI, Mme BAECHTEL, MM. BEHE, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, CENTLIVRE, CHAPATTE, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, Mmes EL HAJJAJI, FEISSEL-SIMON, MM. FREMIOT, FUCHS, GINDER, Mmes GOETZ, GOLDSTEIN, MM. HABY, HECKLEN, HILLMEYER, HIRTH, IFFRIG, ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER V., Mme KEMPF, MM. KIMMICH, KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTZ, MARTINEZ, MILLION, MIMAUD, MM. NICOLAS, PASQUIERS, PAUVERT, Mmes PLAS, RAPP, MM. RICHARD, RICHERT, RISS, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, SIX, Mme SORNIN, MM. STADELMANN, TOME, VIOLA, WEISBECK, WEISS, WOLFF

Excusés (25) : MM. BERBETT, BERGDOLL, BROMBACHER, Mme BUCHERT, M. CHERAY, Mmes D'ARANDA, GERHART, MM. GRUN, HOME, Mme HOTTINGER, MM. KELLER O., LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. MOSSER, NEUMANN, Mmes RABAULT, RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, SORET, SUAREZ, SUTTER, M. WILLEMANN, Mme WINNLEN, M. WISS, Mme ZELLER

Absents (6) : MM. ENGASSER, GUTH, PULEDDA, SCHOENIG, STURCHLER, TRIMAILLE

Ont donné procuration (21) : MM. BERBETT, BROMBACHER, Mmes BUCHERT, GERHART, MM. GRUN, HOME, Mme HOTTINGER, MM. KELLER O., LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. MOSSER, NEUMANN, Mmes RABAULT, RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, SORET, SUAREZ, SUTTER, MM. WILLEMANN, WISS, Mme ZELLER

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes CHEVALIER et URSPRUNG du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n°17 de l'ordre du jour

Service public de l'assainissement non collectif – redevance 2021

Monsieur le Président expose,

Au-delà de ses missions de conseil et d'informations, le service public de l'assainissement non collectif porte sur les missions suivantes : le contrôle de la conception et la réalisation des installations neuves ou réhabilitées, le diagnostic initial des installations existantes et le contrôle périodique de bon fonctionnement de ces installations, le contrôle de fonctionnement à l'occasion de la cession d'un immeuble.

Les prestations sont soumises à la redevance d'assainissement non collectif.

Pour 2021, il est proposé de conserver les tarifs 2020.

Parts de la redevance d'assainissement non collectif destinées à couvrir les charges pour :	Montant au 1^{er} janvier 2020	Montant au 1^{er} janvier 2021	% augmentation
le diagnostic initial des installations existantes	100,00 €	100,00 €	inchangé
le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes	100,00 €	100,00 €	inchangé
le contrôle de fonctionnement à l'occasion d'une cession immobilière	150,00 €	150,00 €	inchangé
le contrôle de la conception	100,00 €	100,00 €	inchangé
le contrôle de la réalisation des installations neuves	100,00 €	100,00 €	inchangé

Le SIVOM peut être amené à facturer les frais ci-après dans les conditions énoncées :

Frais de déplacement	Montant au 1^{er} janvier 2020	Montant au 1^{er} janvier 2021	% augmentation
Le déplacement du fait de l'absence du propriétaire ou de son mandataire au rendez-vous fixé dans les conditions réglementaires (50% de la part destinée à couvrir les charges de contrôle périodique)	50,00 €	50,00 €	inchangé

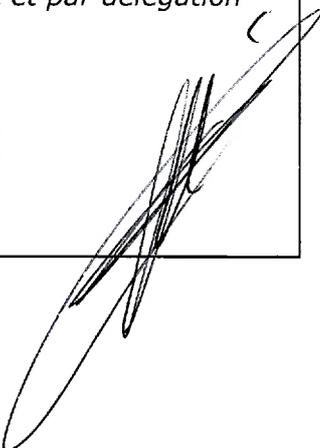
Frais de prélèvement et d'analyses	Montant au 1 ^{er} janvier 2021
Le remboursement des frais de prélèvement et d'analyses sur rejet vers le milieu hydraulique superficiel lorsque ces frais sont à la charge du propriétaire ou maître d'ouvrage de l'installation, c'est-à-dire lorsque l'analyse révèle un rejet non conforme à la réglementation.	Coût réel

Ces tarifs s'appliquent pour l'ensemble du périmètre Syndical.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer au 1^{er} janvier 2021 le montant de la redevance d'assainissement non collectif selon les montants précisés par la présente délibération,
- de facturer les frais de déplacement, du fait de l'absence du propriétaire ou de son mandataire au rendez-vous fixé dans les dispositions règlementaires à compter du 1er janvier 2021 à 50,00 €,
- de facturer au coût réel le remboursement des frais de prélèvement et d'analyses sur rejet vers le milieu hydraulique superficiel lorsque ces frais sont à la charge du propriétaire ou maître d'ouvrage de l'installation, c'est-à-dire lorsque l'analyse révèle un rejet non conforme à la réglementation,
- d'autoriser le Président ou son délégué à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des décisions de la présente délibération.

Déposé à la Sous-Préfecture
de Mulhouse le **22 DEC. 2020**
et exécutoire à compter de cette
date
Pour le Président et par délégation
Le Directeur

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur




Factures types eau et assainissement 2020

Service de facturation : SIAEP BABARU
23 b rue Principale - 68390 BALDERSHEIM
Tél.: 03 89 46 84 11
babaru@mairie-baldersheim.fr

Service de l'eau : SIAEP BABARU
Collecte des Eaux Usées : SIABB
Service de traitement : SIVOM

FACTURE EAU

Facture 2020

Année 2020

Libellé	Quantité		P.U.	H.T.	T.V.A.	Taux	T.T.C.
Distribution de l'eau				186,94 €	10,28 €		197,22 €
Eau	120	m3	1,34 €	160,80 €	8,84 €	5,50%	169,64 €
Redevance de prélèvement	120	m3	0,080 €	9,60 €	0,53 €	5,50%	10,13 €
Location compteur	1			16,54 €	0,91 €	5,50%	17,45 €
Organismes publics				69,96 €	2,31 €		72,27 €
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (agence de l'eau)	120	m3	0,233 €	27,96 €			27,96 €
Redevance de lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	m3	0,350 €	42,00 €	2,31 €	5,50%	44,31 €
TOTAL				256,90 €	12,59 €		269,49 €

Net à payer : 269,49 €

COMMUNE DE BERRWILLER

Commune de Berrwiller

28 RUE D'OR

68500 BERRWILLER

Tél: 03 89 76 73 24

Siret : 21680032600045

Facture

Facture n° 017910 du 11/12/2020

Période : 2020 - 1

Rôle n°87 - BERRWILLER

2e SEMESTRE 2020 EAU

Prélèvement automatique :

CCM

FR

Réf. unique mandat :

Prélèvement prévu le : 28/12/2020

N° de redevable: 002-000036

M. et Mme HERR François

9 RUE VICTOR BAUR

68500 BERRWILLER

selon délibération du 29 juin 2020

Référence / adresse compteur	Date relevé	Anc. Index	Nouv. Index	Cons. Eau	Cons. Ass	
C00003 - 9 RUE VICTOR BAUR BERRWILLER	08/11/2020	1 180	1 250	70	70	
Désignation	Quantité	Tarif	Total HT	% TVA	Total TVA	Total TTC
Distribution de l'eau						
Location		16,00	8,00			8,00
Consommation eau	70	1,209	84,63			84,63
Redevance de prélèvement eau souterraine	70	0,079	5,53			5,53
Total Distribution de l'eau			98,16			98,16
Autres organismes publics						
Lutte contre la pollution	70	0,35	24,50			24,50
Taxe de modernisation des réseaux	70	0,233	16,31			16,31
Total Autres organismes publics			40,81			40,81

Pour information

Abonnement : 8,00 €

Sur la base de votre consommation

actuelle hors abonnement

Prix du litre d'eau: 0,00187 € / L

A prélever HT : 138,97 €

TVA :

TTC : 138,97 €

Pour information : (Eau : 138,97 €)

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1, R.4341-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Modalités de prélèvement :

Prélèvement à l'échéance.

COMMUNE DE BERRWILLER
SIVOM DE LA REGION MULHOUSIENNE
25 AVENUE KENNEDY

68100 MULHOUSE
Tél: 03 89 43 21 30
Siret : 21680032600045

Facture

Facture n° 018501 du 11/12/2020
Période : 2020 - 1
Rôle n°87 - BERRWILLER
2e SEMESRE 2020 ASSAINISSEMENT

Prélèvement automatique :

CCM
FR
Rér.

Prélèvement prévu le : 28/12/2020

N° de redevable: 002-000036

M. et Mme HERR François
9 RUE VICTOR BAUR

68500 BERRWILLER

selon délibération du 29 juin 2020

Référence / adresse compteur	Date relevé	Anc. Index	Nouv. Index	Cons. Eau	Cons. Ass	
C00003 - 9 RUE VICTOR BAUR BERRWILLER	08/11/2020	1 180	1 250	70	70	
Désignation	Quantité	Tarif	Total HT	% TVA	Total TVA	Total TTC
Collecte et traitement des eaux usées						
Assainissement- Part Fixe		20,56	20,56			20,56
Assainissement	70	1,4716	103,01			103,01
Total Collecte et traitement des eaux usées			123,57			123,57

Pour information

Abonnement : 20,56 €
Sur la base de votre consommation
actuelle hors abonnement
Prix du litre d'eau: 0,00147 € / L

A prélever HT : 123,57 € TVA : TTC : 123,57 €
Pour information : (Eau : 0,00 € / Ass : 123,57 €)

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1, R.4341-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Modalités de prélèvement :

Prélèvement à l'échéance.

	tarif 2019 €/m3	total 2019 pour 120 m3	tarif 2020 €/m3	total 2020 pour 120 m3
Eau	1,20	144,00	1,20	144,00
Abonnement compteur Ø 15		23,54		23,54
Part communale		167,54		167,54
Assainissement part fixe		41,12		41,12
Assainissement part variable	1,4540	174,48	1,4716	176,59
SIVOM		215,60		217,71
Agence eau lutte contre la pollution	0,350	42,00	0,350	42,00
Agence eau modernisation réseaux	0,233	27,96	0,233	27,96
TOTAL		453,10		455,21

Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2021**

Traité 405

SYNDICAT DES EAUX D'HEIMSBRUNN

Document établi le 09/02/2021

Commune : Flaxlanden (68093)

Profil : Particulier

		Euro			
		Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)				11.24	5.5 %
Abonnement (part distributeur)				33.18	5.5 %
Consommation					
Consommation (part distributeur)		(m3) 120	1.0070	120.84	5.5 %
Consommation (part syndicale)		(m3) 120	0.5800	69.60	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Ag.de l'eau Rhin Meuse)		(m3) 120	0.0860	10.32	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU				245.18	
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement					
Abonnement (part Sivom) Zillisheim-Flaxlanden				41.12	
Consommation					
Consommation (part SIVOM Agglomération Mulhousienne)		(m3) 120	0.5358	64.30	
Assainissement (part Suez)		(m3) 120	0.9428	113.14	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				218.56	
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Redevance pollution		(m3) 120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux		(m3) 120	0.2330	27.96	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS				69.96	
TOTAL HT de la Facture				533.70	Euro
TOTAL TTC de la Facture				563.60	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement				3.96	Euro

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2021 pour la commune Flaxlanden (68093)

Elle concerne les contrats suivants :

S.I. Heimsbrunn et Environs

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

– Diamètre Compteur : 15 mm

Consommation : 120 m3



Ville de
Kingersheim

Service Municipal de l'Eau
Place de la Libération - BP 80074
68262 Kingersheim Cedex

Tel : 03 89 57 04 41

Urgences dépannage 24/24 03 89 57 04 00

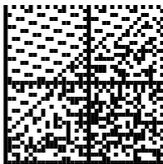


Message personnel du service :

Message général du service :

Suivi de vos consommations

Vous trouverez ici le suivi de vos consommations précédentes sous forme d'histogramme dans votre prochaine



A découper

**COUPON
A JOINDRE
A VOTRE PAIEMENT
SANS AGRAFER
NI COLLER**
Votre référence : 01028T
FACTURE N°
69789 / 2020
Rôle 8 / 2020

M. ou MME MODELE Facture

**NET A PAYER
518,32 €
TRESOR PUBLIC**

FACTURE D'EAU & D'ASSAINISSEMENT

N° 00000000 69789 / 2020 du 10/12/2020

Lieu de consommation :

RUE DE BRUXELLES
68260 KINGERSHEIM

Référence du site 01028T

Trésorerie de Mulhouse Couronne, 45 rue Engel Dollfus - BP 52477
68097 MULHOUSE CEDEX

M. ou MME MODELE Facture
RUE DE BRUXELLES
68260 KINGERSHEIM

Présentation simplifiée de votre facture Voir détail au verso
Facture N°69789 / 2 020 du 10/12/2020

Votre consommation facturée 120 m³
Type de facturation réelle

Abonnement eau	42,26
Eau	174,71
Organismes Publics	83,66

Abonnement assainissement	41,10
Assainissement	176,59

TOTAL DE VOTRE FACTURE 518,32 €

NET A PAYER AVANT LE : 08/02/2021 518,32 €

Pour le paiement, s'adresser à :

Trésoreries de Mulhouse Couronne et Municipale, 45 rue Engel Dollfus - BP 52477
68097 MULHOUSE CEDEX

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et les lundi, mercredi et vendredi de 13h15 à 16h. Fermé le mardi et jeudi après-midi.

Mode de paiement :

- En numéraire (dans la limite de 300€) ou en **carte bancaire**, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)
- Par virement bancaire, libeller à Mr le Trésorier - Banque de France : FR25 3000 1005 81F6 8600 0000 089
- Par chèque postal ou bancaire - libeller à l'ordre du Trésor Public et à adresser à : Trésorerie de Mulhouse Couronne, (joindre le coupon à découper)(adresse ci-dessus)
- Par internet sur www.payfip.gouv.fr : (Voir au verso)

Présentation détaillée de votre facture

N° COMPTEUR	ANCIEN RELEVÉ	NOUVEAU RELEVÉ	CONSUMMATION
000000	Index au 01/01/2020 4 186	Index au 31/12/2020 4 306	Relevée 120 m ³

REDEVANCE	Unités	Application du tarif en date du	P.U. H.T.	H.T.	Taux T.V.A.	T.V.A.	T.T.C.
Part communale							
Abonnement eau	365 jours	01/01/2020	0,10975	40,06	5,5	2,20	42,26
Redevance eau	120 m ³	01/01/2020	1,38000	165,60	5,5	9,11	174,71
Organisme Public (Agence de l'eau Rhin Meuse)							
Redevance prélèvement nappe	120 m ³	01/01/2020	0,09000	10,80	5,5	0,59	11,39
Redevance sur la pollution domestique	120 m ³	01/01/2020	0,35000	42,00	5,5	2,31	44,31
Redevance pour modernisation des réseaux	120 m ³	01/01/2020	0,23300	27,96			27,96
Sivom : Collecte et traitement des eaux usées							
Abonnement assainissement	365 jours	01/01/2020	0,11260	41,10			41,10
Redevance assainissement	120 m ³	01/01/2020	1,47160	176,59			176,59

DETAIL DU MONTANT A REGLER	H.T.	T.V.A	T.T.C
T.V.A 5.50%	504.11	14,21	518.32

TOTAL TTC : 518.32 €

Prix TTC de l'abonnement: 83,36 €

Prix TTC du litre d'eau: 0.00362 € (hors abonnement)

Part communale :

Sur certaines de vos factures, vous pouvez trouver la mention "index estimé". L'estimation appliquée en raison de l'absence de relève, a été établie d'après vos consommations antérieures et correspond à des m³ que vous avez normalement déjà utilisés et non à une avance sur consommation. Les sommes perçues au titre de l'eau sont versées au budget du service de l'Eau.

Organisme public (Agence de l'Eau Rhin Meuse) :

- **Redevance sur la pollution domestique** : cette redevance est reversée à l'Agence de l'Eau (Etablissement Public de l'Etat) qui définit la politique générale en matière de qualité des eaux. Pour les curieux voir : www.eau-rhin-meuse.fr

- **Redevance pour prélèvement nappe** : elle est due en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nappe. Cette redevance est reversée à l'Agence de l'Eau.

- **Redevance pour modernisation des réseaux de collecte** : elle n'est due que par les habitants reliés à l'égout. Calculée sur la base de m³ facturés en assainissement, elle est reversée à l'Agence de l'Eau.

Sivom, collecte et traitement des eaux usées : les sommes perçues au titre de l'assainissement sont destinées à couvrir l'ensemble des charges relatives à la collecte et au traitement des eaux usées. Tous les usagers sont soumis à la redevance d'assainissement collectif sauf ceux équipés d'un système d'assainissement non collectif autorisé. Ces derniers sont soumis à une redevance d'assainissement non collectif. Les sommes perçues sont reversées au Sivom.

NB : Tout abonnement, accordé par le Service de l'Eau et de l'Assainissement, subsiste au nom de l'abonné tant qu'il n'a pas été dénoncé par écrit, et le compteur relevé ou déposé.

En conséquence, il appartient à l'abonné, en cas :

- de vente de l'immeuble desservi,
- de changement de domicile,

d'aviser le Service de l'Eau et de l'Assainissement, faute de quoi il serait seul responsable du paiement des redevances jusqu'à la suppression de la distribution d'eau ou la transmission de l'abonnement à un nouvel abonné.

Vous pouvez payer cette somme sur Internet en vous connectant sur :

www.payfip.gouv.fr et en saisissant les identifiants suivants :

Identifiant de la collectivité : **017505**

Référence Tipi de la dette : **2020-EA-00-69789**

contacts

 www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre smartphone

 Service client du lundi au vendredi de 8h
 à 19h et le samedi de 8h à 13h

 0977 408 408
APPEL NON SURTAXE

 **urgence 24h/24**

 0977 401 124
APPEL NON SURTAXE

 SUEZ Eau France - service client

TSA 50001
 36400 LA CHATRE

 www.toutsurmoneau.fr/acceo

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
 compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière
 sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M PULVERSHEIM EAU 120 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 68840 PULVERSHEIM

Service de l'eau et de l'assainissement de Pulversheim

SPECIMEN 120 M3

5 Février 2021

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			43,04 €
Votre consommation	120 m ³	2,16 €	259,26 €

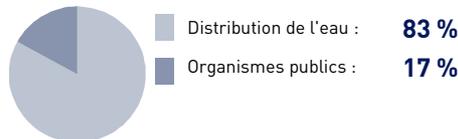
Net à payer

302,30 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 08 février 2021
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux
 appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
 ** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Adresse desservie :
 MME M PULVERSHEIM EAU 120 M3
 RAD

RUE SPéCIMEN RAD
 68840 PULVERSHEIM

Date et Lieu

Signature

MME M PULVERSHEIM EAU 120
 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 68840 PULVERSHEIM

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
 ICS : FR70ZZZ236497
 RUM : TIP19000498F120-01026101000000000

Montant : 302,30 €

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat,
 vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque
 pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
 conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du
 droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
 convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement
 doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre
 compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat
 sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
 banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
 ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre
 compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30012
 41976 BLOIS CEDEX 9

000426981134

190004000516 5798F120-01026101000000000910108

30230

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			237,34		250,39
ABONNEMENT					
Part SUEZ Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022	2	14,40	28,80	5,5	
Part COMMUNALE du 01/01/2021 au 01/01/2022	2	6,00	12,00	5,5	
CONSOMMATION					
Part SUEZ Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	1,1878	142,54	5,5	
Part COMMUNE de PULVERSHEIM du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	0,45	54,00	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			49,20		51,91
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	0,35	42,00	5,5	
Part Agence de l'eau préservation des ressources du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	0,06	7,20	5,5	
TOTAL HT			286,54		
MONTANT TVA (5.5 %)			15,76		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					302,30
Net à payer					302,30 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 60002 - 36400 LA CHATRE en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREK598F00F120-0102610000302304N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 6013204004).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

Eau et Assainissement
Commune de RICHWILLER
39, Rue Principale

68120 RICHWILLER
Tél: 03.89.53.54.44 - Fax: 03.89.50.29.08
Siret : 21680270200052

Facture

Facture n° 033311 du 15/10/2020
Période : 2020 - 3
Rôle n°33 - RICHWILLER
3ème Trimestre 2020 - SIVOM

Règlement à effectuer auprès de :

Trésorerie Mulhouse Couronne
45, rue E. Dollfus - BP 52477
68097 MULHOUSE CEDEX
BDF de Mulhouse
30001 00581 F6860000000 89
BIC : BDFEFRPPCCT
IBAN : FR253000100581F68600000XXXX

Délai de paiement :

M. XXXXX Xxxxx
3 ALLEE RIMBAUD

68120 RICHWILLER

Référence / adresse compteur	Date relevé	Anc. Index	Nouv. Index	Cons. Eau	Cons. Ass	
XXXXXXXXXXXX - 3 ALLEE RIMBAUD RICHWILLER	05/10/2020	0	120	3	35	
Désignation	Quantité	Tarif	Total HT	% TVA	Total TVA	Total TTC
Distribution de l'eau						
Consommation eau	120	1,395	167.40	5,50	9.21	176.61
Location Compteur	1	4,12	0.05	5,50		0.05
Total Distribution de l'eau			167.45		9.21	176.66
Collecte et traitement des eaux usées						
Assainissement SIVOM	120	1,4716	176.59			176.59
Part fixe assainissement SIVOM	1	10,28	0.12			0.12
Total Collecte et traitement des eaux usées			176.71			176.71
Autres organismes publics						
Redev. pollution domestique	120	0,35	42.00	5,50	2.31	44.31
Redev. modernisation des réseaux	120	0,233	27.96			27.96
Total Autres organismes publics			69.96		2.31	72.27

Pour information

Sur la base de votre consommation
actuelle hors abonnement
Prix du litre d'eau: 0,00355 € /

A payer HT : 414.12 € TVA : 11.52 € TTC : 425.64 €
Pour information : (Eau : 220.97 € / Ass : 204.67 €)

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Modalités de paiement :

Paiement par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC adressé à la Trésorerie Mulhouse Couronne. Paiement par virement à la BDF de Mulhouse.

Adresse de paiement par internet :

<http://richwiller.fr/fr/paiement-en-ligne>

Informations à saisir en ligne

Identifiant collectivité : 000437

Référence facture : 2020-01-00-33311



En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

Redevable :

M. XXXXX Xxxxx
3 ALLEE RIMBAUD

68120 RICHWILLER

Facture n° : 033311

Période : 2020 - 3

Rôle n° : 33

A payer : 425.64 €

Eau : 220.97 € / Ass : 204.67 €



Service des Eaux
L'eau, la vie, notre ville !

Facture Eau et Assainissement

Montant à régler

509,62 €

Avant

08/03/2020

AS_680_117899

VILLE DE MULHOUSE

SIRET : 216 802 249 00872

N° TVA INTRA-COMMUNAUTAIRE : FR5U 216 802 249

SERVICE DES EAUX

61, RUE DE THANN

68200 MULHOUSE

VILLE DE MULHOUSE

GESTION FONCIERE ET GESTION IMMOBILIERE

2 RUE PIERRE ET MARIE CURIE

99999 MEYLAN

Vos informations client

Référence client : 67535
N° compteur : CPTRFACTICT1
N° site : 13096K
N° facture : 0048-9-48-6753520400028
Abonnement desservi
111 RUE D'ILLZACH
S0807
99999 MEYLAN FRANCE
Adresse de l'abonné
DUPOND
2 RUE PIERRE ET MARIE CURIE
99999 TUNIS

Vos contacts utiles

Par internet : www.mulhouse.fr
Par téléphone :
• **Service usagers** : 03 89 32 58 19
Aux horaires d'ouverture

• **Urgence 24h/24** :
Eau : 03 89 56 25 55
Assainissement : 0 977 401 124
Par courrier :
61 rue de Thann 68200 Mulhouse
Par mail : usagers.eau@mulhouse-alsace.fr
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h30 à 17h

Message

ATTENTION! NOUVELLES MODALITES POUR LE PAIEMENT DE VOS FACTURES
Nouvelle adresse d'envoi pour les chèques
Services supplémentaires: paiement par T.I.P et par virement bancaire
Et toujours: le paiement en ligne par carte bancaire
Retrouvez toutes les informations au verso de votre facture dans « Comment régler votre facture ? »

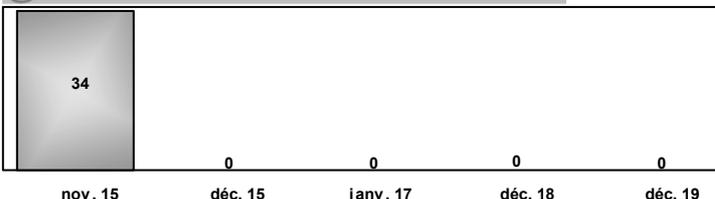
Votre facture

Votre facture du 07/02/2020
Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Nombre de jours: 366

Consommation facturée	Montant TTC €
120 m ³	509,62 voir détail au verso

Cette facture est à régler avant le 08/03/2020
Voir les modalités de paiement au verso

Historique de votre consommation en m3



Prix arrondi de l'eau

Prix TTC du m3 (1000 litres) : 3,62 € (hors abonnement)
Prix TTC du litre d'eau : 0.00362 € (hors abonnement)
Prix de l'abonnement et des parts fixes: 75,13 € forfait journalier

Facture établie selon les tarifs fixés par délibération du conseil municipal. Titre émis et rendu exécutoire en application des articles L252A du livre des procédures fiscales et L.1617-5 du code général des collectivités locales. A compter de la réception du présent avis, vous disposez d'un délai de deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso

Montant en euros

509,62

Le TIP, C'est simple
Datez, signez
et envoyez le TIP à
l'aide de l'enveloppe
à fenêtre fournie

CENTRE D
ENCAISSEMENT
DES FINANCES
PUBLIQUES
59885 LILLE CEDEX

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant

DATE ET LIEU

SIGNATURE

VILLE DE MULHOUSE GESTION FONCIERE ET
GESTION IMMOBILIERE
2 RUE PIERRE ET MARIE CURIE
68200 MULHOUSE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0681174210000675352040002820
ICS : FR26EAU000124
Référence : 6753520400028
Créancier : VILLE DE MULHOUSE Service Eaux et Travaux

Montant: 509,62 €

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

59885 LILLE CEDEX 9

Joindre un Relevé d'identité bancaire

421910500202 VILLE DE MULHOUSE

941133000175 58190067535204000280681174997706

50962

###

Votre facture détaillée

En cas de vente de l'immeuble desservi ou de changement de domicile, tout abonnement accordé par le Service des eaux subsiste au nom de l'abonné, tant qu'il n'a pas été résilié par retour du formulaire dûment complété et signé.

Faute de quoi il reste redevable du paiement des consommations jusqu'à la transmission de l'abonnement à un nouvel abonné.

N°compteur :	Relève	Date de relève	Nouvel Index	Ancien Index	Consommation
CPTRFACTICT1	Réelle	31/12/2020	684	564	120

Libellé	Quantité	Prix Unitaire	Total HT	TVA	TTC
Production et distribution de l'eau potable					
Abonnement/location compteur	1,00				
du 01/01/2020 au 31/12/2020	12,000 Mo	2,6867	32,24	1,77 (5,50)	34,01
eau tarif de base	120 M3	1,1700	140,40	7,72 (5,50)	148,12
prélèvement en nappe profonde	120 M3	0,1854	22,25	1,22 (5,50)	23,47
Collecte et traitement des eaux usées					
Assainissement Suez Eau France	2,00				
du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 M3	0,9358	112,30	11,23 (10,00)	123,53
part fixe redevance assainissement	12,000 Mo	3,4267	41,12	0,00 (0,00)	41,12
Surtaxe Assainissement SIVOM	120 M3	0,5358	64,30	0,00 (0,00)	64,30
Contribution aux organismes publics					
Redevance modernisation réseau collecte	3,00				
du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 M3	0,2330	27,96	2,80 (10,00)	30,76
Redevance pollution domestique	120 M3	0,3500	42,00	2,31 (5,50)	44,31
Total en Euros			482,57	27,05	509,62

Comment régler votre facture ?

Vous choisissez le paiement par TIP :

Datez et signez dans le cadre prévu à cet effet. Si les éléments concernant le compte bancaire à débiter ne figurent pas sur le TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changé, joignez votre RIB sans l'agrafer ni le coller. Ne modifiez jamais le montant du TIP, n'envoyez pas de chèque et ne joignez aucun courrier. Envoyez votre TIP à l'aide de

Vous choisissez le paiement par chèque bancaire :

Adressez-le au Centre d'Encaissement des Finances Publiques 59885 LILLE CEDEX 9, à l'aide de l'enveloppe ci-jointe à affranchir au tarif en vigueur à l'ordre du Trésor Public. Joignez obligatoirement le volet TIP non signé à votre chèque.

Vous choisissez le paiement par virement bancaire :

Précisez le n° de la facture et effectuez le virement à l'aide des coordonnées bancaires de la Trésorerie : FR25 3000 1005 81C68400 0000 016 BDFEFPCCCT

Vous choisissez le paiement par numéraire (limité à 300€) ou par CB :

A la Trésorerie Principale de Mulhouse Municipale, 45 rue Engel Dollfus – B.P.23176 68200 Mulhouse. Tél : 03 89 42 24 35 – Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 16h00 avec fermeture le mardi après-midi et le jeudi après-midi. Présentez obligatoirement le volet TIP.

Vous choisissez le paiement par prélèvement bancaire :

Veillez retirer un formulaire de demande de prélèvement bancaire auprès du service des Eaux de la Ville de Mulhouse ou sur mulhouse.fr

Vous choisissez le télépaiement : www.tipi.budget.gouv.fr

- Identifiant collectivité : **006160**
- Référence de la dette TIPI : **2020-EA-00-6753520400028**
« ATTENTION : Le télépaiement n'est disponible que 60 jours à compter de la date de facture. Après cette date, le télépaiement n'est plus possible »

Pour tous vos courriers n'utilisez jamais de trombone, d'agrafe ou de colle.

Renseignements et réclamations

Si vous souhaitez obtenir des renseignements ou si vous avez une réclamation amiable à formuler concernant votre facture, adressez-vous au Service des Eaux de la Ville de Mulhouse.

En cas de difficultés pour régler les sommes qui vous sont réclamées, adressez-vous à la Trésorerie Principale de Mulhouse muni des justificatifs de votre situation et en rappelant les références figurant au recto de la présente facture.

Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.

Après avoir épuisé toutes les voies de recours internes au service Eaux et Travaux, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Eau :

Médiation de l'Eau BP 40463 – 75366 Paris Cedex 08 / www.mediation-eau.fr

Voies de recours : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales), vous pouvez contester le bien-fondé de la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal d'instance. Pour les contestations qui portent sur la régularité formelle d'un acte de poursuite, vous devez saisir le Juge de l'Exécution dans le même délai



Service des Eaux
L'eau, la vie, notre ville !

Commune de STAFFELFELDEN
SIVOM AGGLOMERATION MULHOUSE
Espace Générations

68850 STAFFELFELDEN
Tél: 03 89 55 08 21 - Fax: 03 89 55 57 77
Siret : 21680321300067

Eau et Assainissement

Facture n° 050069 du 26/06/2020

Période : 2020 - 1

Rôle n°35 - STAFFELFELDEN

1er sem. 2020 du 1/10/2019 au 31/03/2020

Règlement à effectuer auprès de :

TRESORERIE DE CERNAY
24 Rue James BARBIER
68700 CERNAY
BDF COLMAR
30001.00307.E682000000.20
BIC : BDFEFRPPCCT
IBAN : FR433000100307E682000000020

Délai de paiement : Avant le 31/07/2020
Titre n° 1 - Bordereau n° 1
N° de redevable: A00223

M. ou Mme BIBER Lionel
9 Rue des Grives

68850 STAFFELFELDEN

Référence / adresse compteur	Date relevé	Anc. Index	Nouv. Index	Cons. Eau	Cons. Ass	
C09AA526471 - 9 Rue des Grives STAFFELFELDEN	30/03/2020	517	637	120	120	
Désignation	Quantité	Tarif	Total HT	% TVA	Total TVA	Total TTC
Distribution de l'eau						
Consommation eau	120	1,221	146,52	5,50	8,06	154,58
Redevance pollution	120	0,35	42,00	5,50	2,31	44,31
Location Compteur		5,00	5,00	5,50	0,28	5,28
Redevance modernisation des réseaux de co	120	0,2563	30,76			30,76
Total Distribution de l'eau			224,28		10,65	234,93
Collecte et traitement des eaux usées						
Redevance d'Assainissement	120	1,4716	176,59			176,59
SIVOM Abonnement		20,56	20,56			20,56
Total Collecte et traitement des eaux usées			197,15			197,15

Pour information

Abonnement : 25,84 €

Sur la base de votre consommation
actuelle hors abonnement

Prix du litre d'eau: 0,00339 € / L

A payer HT : 421,43 € TVA : 10,65 € TTC : 432,08 €

Pour information : (Eau : 234,93 € / Ass : 197,15 €)

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-S-1, R.4341-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Modalités de paiement :

Règlement à effectuer auprès de la Trésorerie de CERNAY (Référence indiqué sur la présente facture) accompagné du talon ci-dessous.

Les paiements en espèces au delà de 300.- € ne sont plus acceptés

Horaires d'ouverture de la Trésorerie : Lundi : 8h30 à 12h et de 13h à 16h15

Mardi : 8h30 à 12h / Mercredi : 8h30 à 12 h et de 13h à 16h15 / Jeudi : 8h30 à 12h / Vendredi : 8h30 à 12h

Commune de STAFFELFELDEN
SIVOM AGGLOMERATION MULHOUSE
Eau et Assainissement
1er sem. 2020 du 1/10/2019 au 31/03/2020
Rôle n°35 - STAFFELFELDEN
Titre n° 1 - Bordereau n° 1

Redevable : N° de redevable: A00223

M. ou Mme BIBER Lionel
9 Rue des Grives

68850 STAFFELFELDEN

Facture n° : 050069

Période : 2020 - 1

Rôle n° : 35

A payer : 432,08 €

Eau : 234,93 € / Ass : 197,15 €

BLOC NOTES

SUEZ Eau France

1 Février 2021

Réf. Client 98-9366401796
Identifiant * 1519
Facture N° F120-0101926



CONTACTS

PAR INTERNET :

www.toutsurmoneau.fr

PAR TÉLÉPHONE :

Service client



du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h

Urgence 24h/24



PAR COURRIER :

SUEZ Eau France - service client
TSA 50001
36400 LA CHATRE

E-FACTURE

Simplifiez-vous la vie en passant à l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

MME M KINGERSHEIM EAU 120 M3 RAD
. RUE SPECIMEN 120M3
68260 KINGERSHEIM

Facture - Service de l'eau de Kingersheim

SPECIMEN 120 M3

détail au dos

VOTRE CONSOMMATION

120 m³

DISTRIBUTION DE L'EAU

228,36 €

ORGANISMES PUBLICS

44,31 €

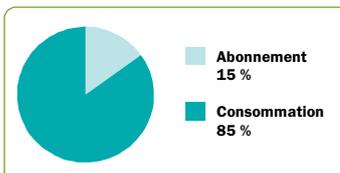
Net à payer

272,67 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 02 février 2021

Règlement à réception, sans escompte.

Répartition



**MME M KINGERSHEIM EAU
120 M3 RAD**

Adresse desservie :
RUE SPÉCIMEN RAD
68260 KINGERSHEIM

TIP 2304808

(962/1962)

Date et Lieu

Signature

MME M KINGERSHEIM EAU 120
M3 RAD
. RUE SPECIMEN 120M3
68260 KINGERSHEIM

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR70ZZZ236497
RUM : TIP19000498F120-0101926100000000

Montant : 272,67 €

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS
TSA 30012
41976 BLOIS CEDEX 9

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

000423048084

190004000516 6998F120-01019261000000000946108

27267

POUR EN SAVOIR +**NOUVEAU : GÉREZ VOTRE COMPTE EN LIGNE OÙ QUE VOUS SOYEZ !**

Vous pouvez désormais accéder à votre compte en ligne sur www.toutsurmoneau.fr depuis votre smartphone ou votre tablette pour :

- payer votre facture,
- mensualiser vos paiements,
- passer à l'e-facture,
- déposer votre relevé de compteur,
- suivre vos consommations.

Retrouvez encore plus d'informations sur www.toutsurmoneau.fr

Présentation détaillée de votre facture d'eau conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996

Réf. Client : 9366401796 / N° Facture : F120-0101926-1

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Montant € TTC	Taux TVA %
DISTRIBUTION DE L'EAU				216,46	228,36	
ABONNEMENT						
	Part SUEZ Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022	2	20,03	40,06		5,5
CONSOMMATION						
	Part SUEZ Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	1,47	176,40		5,5
ORGANISMES PUBLICS				42,00	44,31	
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE						
	Lutte contre la pollution du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	0,35	42,00		5,5
TOTAL HT				258,46		
MONTANT TVA (5.5 %)				14,21		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					272,67	
Net à payer					272,67 €	

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en cas de retard de paiement (art. D441-5 CC).



Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 60002 - 36400 LA CHATRE en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE

Votre facture est composée de :

- la rémunération de notre société pour ses prestations de distribution
- la rémunération des collectivités locales organisatrices des services ,
- et des taxes collectées par nous pour le compte de l'agence de l'eau Rhin Meuse et des organismes publics concernés.



Pour en savoir plus sur le cycle de l'eau, connectez-vous sur www.toutsurmoneau.fr et cliquez sur "découvrez l'eau"

- | | |
|---|--|
| <p>1 Captage et traitement de l'eau potable
Acteur : SUEZ</p> <p>2 Stockage et distribution
Acteur : SUEZ, Sogest</p> | <p>3 Consommation et rejet des eaux usées
Acteur : vous</p> <p>4 Collecte et/ou traitement des eaux usées
Acteur : CAMSA</p> |
|---|--|



TREK598F00F120-0101926000272674N

Comment effectuer votre règlement

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 9366401796).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- . Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- . Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

BLOC NOTES

SUEZ Eau France

1 Février 2021

Réf. Client 98-9027903040
Identifiant * 5242
Facture N° F120-0101925



CONTACTS

PAR INTERNET :

www.toutsurmoneau.fr

PAR TÉLÉPHONE :

Service client



APPEL NON SURTAXE

du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h

Urgence 24h/24



APPEL NON SURTAXE

PAR COURRIER :

SUEZ Eau France - service client
TSA 50001
36400 LA CHATRE

E-FACTURE

Simplifiez-vous la vie en passant à l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

MME M RICHWILLER EAU 120 M3 RAD
. RUE SPECIMEN 120M3
68120 RICHWILLER

Facture - Service de l'eau de Richwiller

SPECIMEN 120 M3

détail au dos

VOTRE CONSOMMATION

120 m³

DISTRIBUTION DE L'EAU

194,00 €

ORGANISMES PUBLICS

44,31 €

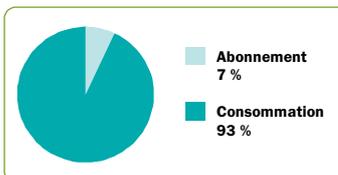
Net à payer

238,31 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 02 février 2021

Règlement à réception, sans escompte.

Répartition



**MME M RICHWILLER EAU
120 M3 RAD**

Adresse desservie :
RUE SPÉCIMEN RAD
68120 RICHWILLER

TIP 2310507

(88/1962)

Date et Lieu

Signature

MME M RICHWILLER EAU 120
M3 RAD
. RUE SPECIMEN 120M3
68120 RICHWILLER

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR70ZZZ236497
RUM : TIP19000498F120-0101925100000000

Montant : 238,31 €

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS
TSA 30012
41976 BLOIS CEDEX 9

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

000423105073

190004000516 5798F120-01019251000000000936108

23831

POUR EN SAVOIR +**NOUVEAU : GÉREZ VOTRE COMPTE EN LIGNE OÙ QUE VOUS SOYEZ !**

Vous pouvez désormais accéder à votre compte en ligne sur www.toutsurmoneau.fr depuis votre smartphone ou votre tablette pour :

- payer votre facture,
- mensualiser vos paiements,
- passer à l'e-facture,
- déposer votre relevé de compteur,
- suivre vos consommations.

Retrouvez encore plus d'informations sur www.toutsurmoneau.fr

Présentation détaillée de votre facture d'eau conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996

Réf. Client : 9027903040 / N° Facture : F120-0101925-1

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Montant € TTC	Taux TVA %
DISTRIBUTION DE L'EAU			183,88	194,00	
ABONNEMENT					
Part SUEZ Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022	2	8,24	16,48		5,5
CONSUMMATION					
Part SUEZ Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	1,3950	167,40		5,5
ORGANISMES PUBLICS			42,00	44,31	
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	0,35	42,00		5,5
TOTAL HT			225,88		
MONTANT TVA (5.5 %)			12,43		
Total TTC TVA acquittée sur les débits				238,31	
Net à payer				238,31 €	

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en cas de retard de paiement (art. D441-5 CC).

Répartition

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 60002 - 36400 LA CHATRE en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE

Votre facture est composée de :

- la rémunération de notre société pour ses prestations de distribution
- la rémunération des collectivités locales organisatrices des services ,
- et des taxes collectées par nous pour le compte de l'agence de l'eau Rhin Meuse et des organismes publics concernés.



Pour en savoir plus sur le cycle de l'eau, connectez-vous sur www.toutsurmoneau.fr et cliquez sur "découvre l'eau"

1 Captage et traitement de l'eau potable

Acteur : SUEZ

2 Stockage et distribution

Acteur : SUEZ, Sogest

3 Consommation et rejet des eaux usées

Acteur : vous

4 Collecte et/ou traitement des eaux usées

Collecte des eaux usées : Acteur : Communauté d'Agglomérations de Mulhouse Sud Alsace. Traitement des eaux usées : Acteur : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Wittelsheim, Staffelfelden, Richwiller.Sogest.



TREK598F00F120-0101925000238314N

Comment effectuer votre règlement

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98-9027903040).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- . Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- . Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

BLOC NOTES

SUEZ Eau France

1 Février 2021

Réf. Client 98-4942204645
Identifiant * 8708
Facture N° F120-0101927



CONTACTS

PAR INTERNET :

www.toutsurmoneau.fr

PAR TÉLÉPHONE :

Service client



APPEL NON SURTAXE

du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h

Urgence 24h/24



APPEL NON SURTAXE

PAR COURRIER :

SUEZ Eau France - service client
TSA 50001
36400 LA CHATRE

E-FACTURE

Simplifiez-vous la vie en passant à l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

MME M RUELISHEIM EAU 120 M3 RAD
. RUE SPECIMEN 120M3
68270 RUELISHEIM

Facture - Service de l'eau de Ruelisheim

SPECIMEN 120 M3

détail au dos

VOTRE CONSOMMATION

120 m³

DISTRIBUTION DE L'EAU

195,60 €

ORGANISMES PUBLICS

44,31 €

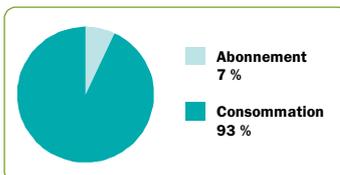
Net à payer

239,91 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 02 février 2021

Règlement à réception, sans escompte.

Répartition



**MME M RUELISHEIM EAU
120 M3 RAD**

Adresse desservie :
RUE SPÉCIMEN RAD
68270 RUELISHEIM

TIP 2315111

(211/1962)

Date et Lieu

Signature

MME M RUELISHEIM EAU 120
M3 RAD
. RUE SPECIMEN 120M3
68270 RUELISHEIM

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR70ZZZ236497
RUM : TIP19000498F120-0101927100000000

Montant : 239,91 €

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS
TSA 30012
41976 BLOIS CEDEX 9

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

000423151118

190004000516 8198F120-01019271000000000951108

23991

POUR EN SAVOIR +**NOUVEAU : GÉREZ VOTRE COMPTE EN LIGNE OÙ QUE VOUS SOYEZ !**

Vous pouvez désormais accéder à votre compte en ligne sur www.toutsurmoneau.fr depuis votre smartphone ou votre tablette pour :

- payer votre facture,
- mensualiser vos paiements,
- passer à l'e-facture,
- déposer votre relevé de compteur,
- suivre vos consommations.

Retrouvez encore plus d'informations sur www.toutsurmoneau.fr

Présentation détaillée de votre facture d'eau conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996

Réf. Client : 4942204645 / N° Facture : F120-0101927-1

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Montant € TTC	Taux TVA %
DISTRIBUTION DE L'EAU				185,40	195,60	
ABONNEMENT						
Part SUEZ Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022		2	7,50	15,00		5,5
CONSOMMATION						
Part SUEZ Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022		120 m³	1,42	170,40		5,5
ORGANISMES PUBLICS				42,00	44,31	
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE						
Lutte contre la pollution du 01/01/2021 au 01/01/2022		120 m³	0,35	42,00		5,5
TOTAL HT				227,40		
MONTANT TVA (5.5 %)				12,51		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					239,91	
Net à payer					239,91 €	

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en cas de retard de paiement (art. D441-5 CC).



Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 60002 - 36400 LA CHATRE en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE

Votre facture est composée de :

- la rémunération de notre société pour ses prestations de distribution et de collecte des eaux usées.
- la rémunération des collectivités locales organisatrices des services ,
- et des taxes collectées par nous pour le compte de l'agence de l'eau Rhin Meuse et des organismes publics concernés.



Pour en savoir plus sur le cycle de l'eau, connectez-vous sur www.toutsurmoneau.fr et cliquez sur "découvrez l'eau"

- | | |
|---|---|
| <p>1 Captage et traitement de l'eau potable
Acteur : SUEZ</p> <p>2 Stockage et distribution
Acteur : SUEZ, Sogest</p> | <p>3 Consommation et rejet des eaux usées
Acteur : vous</p> <p>4 Collecte et/ou traitement des eaux usées
Acteur : Sogest</p> |
|---|---|



TREK598F00F120-0101927000239914N

Comment effectuer votre règlement

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 4942204645).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- . Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- . Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

contacts

 www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre smartphone

 Service client du lundi au vendredi de 8h
 à 19h et le samedi de 8h à 13h

 0977 408 408
 APPEL NON SURTAXE

 urgence 24h/24

 0977 401 124
 APPEL NON SURTAXE

 SUEZ Eau France - service client

 TSA 50001
 36400 LA CHATRE

 www.toutsurmoneau.fr/acceo

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
 compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière
 sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M STAFFELFELDEN EAU 120 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 68850 STAFFELFELDEN

Service de l'eau de Staffelfelden

SPECIMEN 120 M3

1 Février 2021

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			10,55 €
Votre consommation	120 m ³	1,66 €	198,89 €

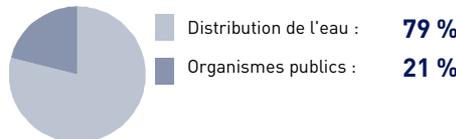
Net à payer

209,44 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 02 février 2021
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux
 appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
 ** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Adresse desservie :
 MME M STAFFELFELDEN EAU 120 M3
 RAD

RUE SPéCIMEN RAD
 68850 STAFFELFELDEN

Date et Lieu

Signature

MME M STAFFELFELDEN EAU 120
 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 68850 STAFFELFELDEN

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
 ICS : FR70ZZZ236497
 RUM : TIP19000498F120-0101929100000000

Montant : 209,44 €

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat,
 vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque
 pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
 conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du
 droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
 convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement
 doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre
 compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat
 sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
 banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
 ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre
 compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30012
 41976 BLOIS CEDEX 9

000423035104

190004000516 0598F120-01019291000000000932108

20944

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du broissage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			156,52		165,13
ABONNEMENT					
Part SUEZ Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022	2	5,00	10,00	5,5	
CONSOMMATION					
Part SUEZ Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	1,2210	146,52	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			42,00		44,31
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	0,35	42,00	5,5	
TOTAL HT			198,52		
MONTANT TVA (5.5 %)			10,92		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					209,44
Net à payer					209,44 €

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 60002 - 36400 LA CHATRE en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREK598F00F120-0101929000209444N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 8761503864).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

contacts

 www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre smartphone

 **Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h**

 **0977 408 408**
APPEL NON SURTAXE

 **urgence 24h/24**

 **0977 401 124**
APPEL NON SURTAXE

 **SUEZ Eau France - service client**

**TSA 50001
 36400 LA CHATRE**

 www.toutsurmoneau.fr/acceo

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr



MME M WITTENHEIM EAU 120 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 68270 WITTENHEIM

Service de l'eau de Wittenheim

SPECIMEN 120 M3

1 Février 2021

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			37,98 €
Votre consommation	120 m ³	1,58 €	189,27 €

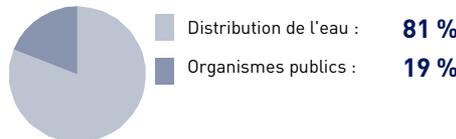
Net à payer

227,25 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 02 février 2021
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
 ** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

Adresse desservie : MME M WITTENHEIM EAU 120 M3 RAD
 RUE SPÉCIMEN RAD
 68270 WITTENHEIM

Date et Lieu	Signature

MME M WITTENHEIM EAU 120
 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 68270 WITTENHEIM

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
 ICS : FR70ZZZ236497
 RUM : TIP19000498F120-0101930100000000

Montant : 227,25 €

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30012
 41976 BLOIS CEDEX 9

000423126771

190004000516 1098F120-01019301000000000931108

22725

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du broissage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			173,40		182,94
ABONNEMENT Part SUEZ Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022	2	18,00	36,00	5,5	
CONSUMMATION Part SUEZ Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	1,1450	137,40	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			42,00		44,31
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE Lutte contre la pollution du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	0,35	42,00	5,5	
TOTAL HT			215,40		
MONTANT TVA (5.5 %)			11,85		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					227,25
Net à payer					227,25 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 60002 - 36400 LA CHATRE en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREK598F00F120-0101930000227254N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 5844205354).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

Composantes		Prix au m ³	Prix 120 m ³	Total 120 m ³	Prix moyen (€ / m ³)
Eau	Part proport*	1,0900	130,80	148,80	1,24
	Part fixe*		18,00		
Assainissement	Part proport.	1,4716	176,59	197,15	1,642
	Part fixe		20,56		
Redevances	Prélèvement*	0,055	6,60	6,60	0,055
	Pollution* domestique	0,35	42,00	42,00	0,35
	Modernisation du réseau	0,233	27,96	27,96	0,233
TVA*		0,082	10,857	10,857	0,082
Total		3,2818		433,367	3,6113

* Diamètre compteur : 20 mm

Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2021**

Traité 405

SYNDICAT DES EAUX D'HEIMSBRUNN

Document établi le 09/02/2021

Commune : Zillisheim (68384)

Profil : Particulier

		Euro			
		Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)				11.24	5.5 %
Abonnement (part distributeur)				33.18	5.5 %
Consommation					
Consommation (part distributeur)		(m3) 120	1.0070	120.84	5.5 %
Consommation (part syndicale)		(m3) 120	0.5800	69.60	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Ag.de l'eau Rhin Meuse)		(m3) 120	0.0860	10.32	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU				245.18	
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement					
Abonnement (part Sivom) Zillisheim-Flaxlanden				41.12	
Consommation					
Consommation (part SIVOM Agglomération Mulhousienne)		(m3) 120	0.5358	64.30	
Assainissement (part Suez)		(m3) 120	0.9428	113.14	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				218.56	
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Redevance pollution		(m3) 120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux		(m3) 120	0.2330	27.96	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS				69.96	
TOTAL HT de la Facture				533.70	Euro
TOTAL TTC de la Facture				563.60	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement				3.96	Euro

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2021 pour la commune Zillisheim (68384)

Elle concerne les contrats suivants :

S.I. Heimsbrunn et Environs

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

– Diamètre Compteur : 15 mm

Consommation : 120 m3

Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse



Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

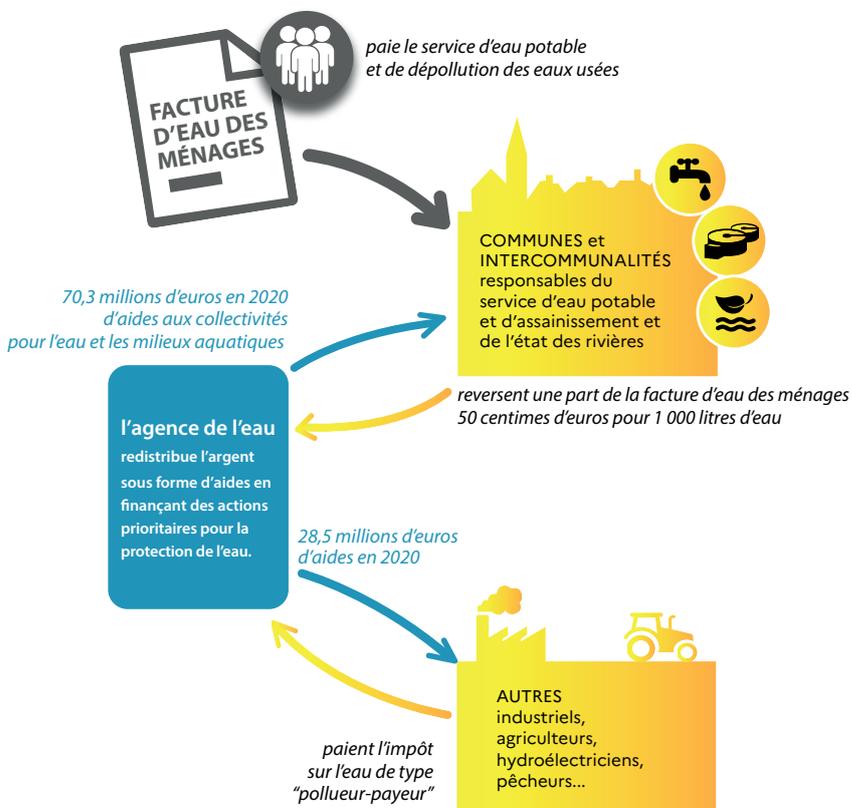
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Rhin-Meuse est de 3,98 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense annuelle de 478 euros, soit une mensualité légèrement inférieure à 40 euros en moyenne (estimation Rhin-Meuse d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 21 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

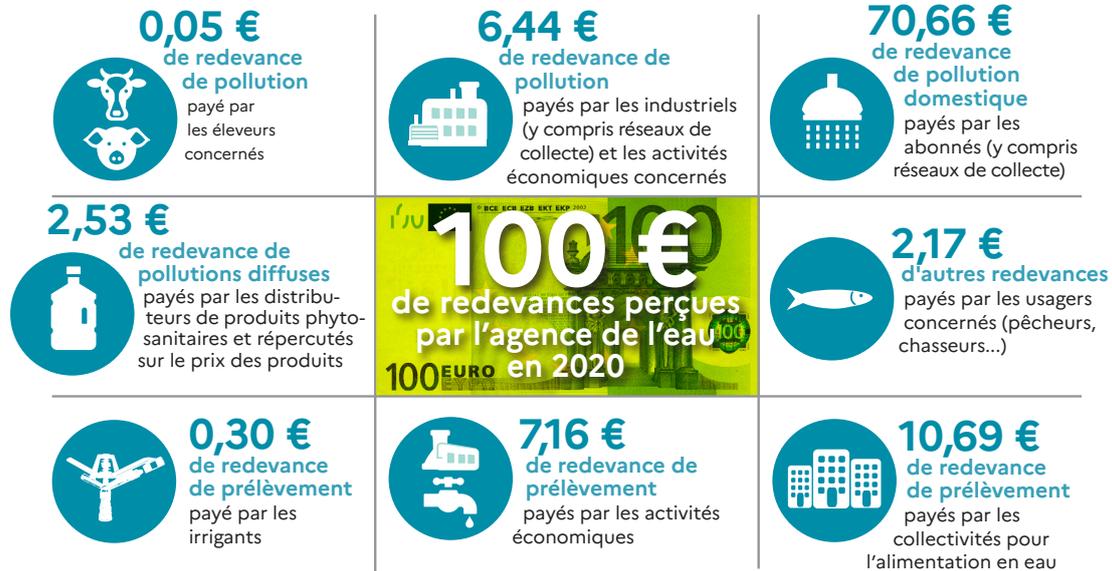
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 158,7 millions d'euros dont plus de 129 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



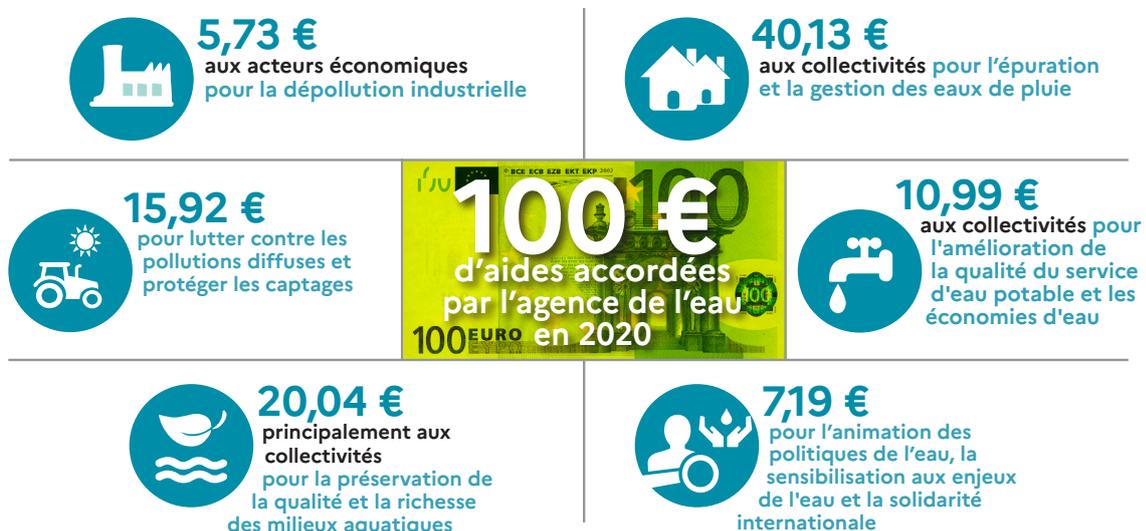
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?

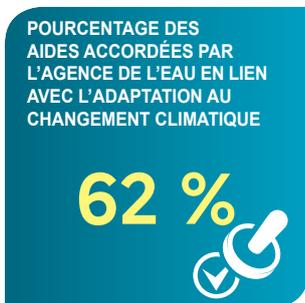
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...



LES CONTRATS DE TERRITOIRE "EAU ET CLIMAT"

5 nouveaux contrats ont été entérinés en 2020. Nouvel outil de contractualisation proposé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse depuis une année, le contrat de territoire "Eau et Climat" est un trait d'union entre les priorités de l'établissement et celles des EPCI cibles. Il intègre une logique de dépassement grâce à l'approche proposée à 360°. Les actions en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique figurent en bonne place.

EAU ET QUARTIERS, UN ENJEU SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE

En lançant le 1^{er} concours "eau et quartiers prioritaires de la politique de la ville" destiné à accompagner des projets de requalification urbaine, **l'agence de l'eau Rhin-Meuse a récompensé 12 lauréats.** 60% des projets ont proposé des aménagements urbains (désimperméabilisation, gestion intégrée des eaux pluviales, jardins partagés, agriculture urbaine/périurbaine) et 1/3 d'actions d'animation. L'agence de l'eau Rhin-Meuse **a alloué une enveloppe de 2 M€ aux bénéficiaires.**

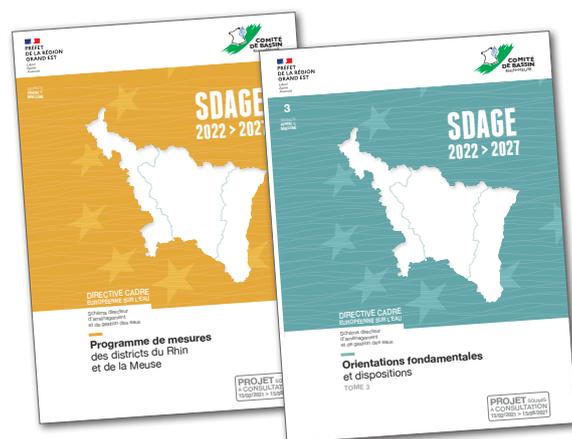
En ciblant les quartiers prioritaires, l'agence de l'eau a démontré que "la nature en ville" peut être déclinée partout et permettre une reconnexion avec la ville ; **le tout en favorisant le lien social et les actions de sensibilisation et d'information.**

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

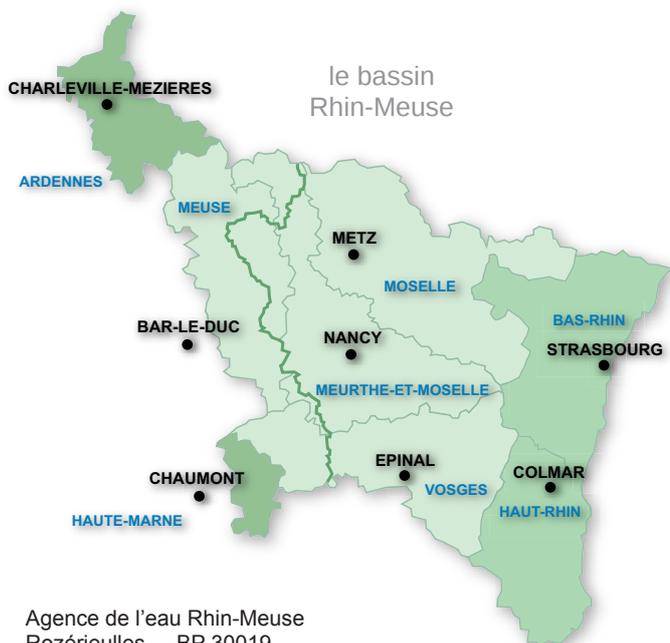
Après plus de 18 mois d'élaboration, **le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, en octobre 2020, le projet de plan de gestion des eaux 2022-2027.**

Ce plan fait autorité en matière de mise en œuvre de la politique de l'eau et porte l'engagement juridique de la France au regard de la Directive cadre européenne sur l'eau.

Avant son adoption définitive, **le projet de plan de gestion est soumis aux citoyens, aux acteurs locaux et internationaux** depuis le 1^{er} mars 2021.



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité     

de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

Donnez votre avis sur

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

les inondations et le milieu marin

L'eau


PRÉFET
COORDONNATEUR
DU BASSIN
RHIN-MEUSE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


COMITÉ
DE BASSIN
RHIN-MEUSE


L'eau a quelque chose à vous dire...

Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site enimmersion-eau.fr

Nouveau Découvrez les nouveaux "Podcasts"